PRIMAIRE 515 S composant A

RUBRIQUE 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1 Identificateur de produit: PRIMAIRE 515 S composant A

Autres moyens d'identification:

UFI: RMP0-X0TG-Y00J-UE5N

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées:

Utilisations identifiées pertinentes: Primaire époxydique à deux composants en phase solvant. Composant A

Utilisations déconseillées: Toute utilisation non spécifiée dans cette section ou dans la sous-rubrique 7.3

Pour des informations détaillées sur l'utilisation sécurisés et spécifique du produit, voir l'annexe

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité:

SCSO - Unikalo
18, Rue du Meilleur Ouvrier de France - ZI de l'Hippodrome
33700 Merignac - FRANCE
Tél.: (33) 05.56.34.23.08 - Fax: (33) 05.56.13.00.73
info@unikalo.com
https://www.unikalo.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence: (33) 01.45.42.59.59. (INRS Rue Olivier Noyer PARIS)

RUBRIQUE 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification de la substance ou du mélange:

Règlement n° 1272/2008 (CLP) :

La classification de ce produit a été réalisée conformément au Règlement n° 1272/2008 (CLP).

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë, Catégorie 4, H312+H332
Aquatic Chronic 3: Dangerosité chronique pour le milieu aquatique, Catégorie 3, H412
Eye Irrit. 2: Irritation oculaire, catégorie 2, H319
Flam. Liq. 3: Liquides inflammables, Catégorie 3, H226
Skin Irrit. 2: Irritation cutanée, catégorie 2, H315
Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée, Catégorie 1, H317
STOT SE 3: Toxicité spécifique avec effets de somnolence et vertiges (exposition unique), Catégorie 3, H336
STOT SE 3: Toxicité pour les voies respiratoires (exposition unique), Catégorie 3, H335

2.2 Éléments d'étiquetage:

Règlement n° 1272/2008 (CLP) :

Attention

Mentions de danger:

Acute Tox. 4: H312+H332 - Nocif en cas de contact cutané ou d´inhalation.
Aquatic Chronic 3: H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Eye Irrit. 2: H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.
Flam. Liq. 3: H226 - Liquide et vapeurs inflammables.
Skin Irrit. 2: H315 - Provoque une irritation cutanée.
Skin Sens. 1: H317 - Peut provoquer une allergie cutanée.
STOT SE 3: H336 - Peut provoquer somnolence ou vertiges.
STOT SE 3: H335 - Peut irriter les voies respiratoires.

Conseils de prudence:

P210: Tenir à l´écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d´inflammation. Ne pas fumer.
P280: Porter des gants de protection/un équipement de protection du visage/des vêtements de protection/protection respiratoire/chaussures de protection.
P304+P340: EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P305+P351+P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P370+P378: En cas d´incendie: Utiliser de la poudre polyvalente ABC pour l´extinction.
P501: Éliminer le contenu/récipient conformément à la législation actuelle de traitement des déchets

- SUITE À LA PAGE SUIVANTE -

RUBRIQUE 2: IDENTIFICATION DES DANGERS (suite)

Substances qui contribuent à la classification

1-méthoxy-2-propanol (CAS: 107-98-2); produit de réaction de: bisphénol-A-(épichlorhydrine) (700 < MW < 1100) (CAS: 25068-38-6); Hydrocarbures, C9, aromatiques (CAS: 128601-23-0); Xylène (CAS: 1330-20-7)

2.3 Autres dangers:

Le produit ne répond pas aux critères des substances persistantes, bioaccumulables et toxiques (PBT) / des substances très persistantes et très bioaccumulables (vPvB)
Le produit ne répond pas aux critères relatifs aux propriétés de perturbation endocrinienne.

RUBRIQUE 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1 Substances:

Non concerné

3.2 Mélanges:

Description chimique: Mélange à base d´additifs, pigments et résines

Composants:

Conformément à l´Annexe II du Règlement (CE) nº1907/2006 (point 3), le produit contient::

Identification	Nom chimique /classification		Concentration
CAS: 107-98-2 EC: 203-539-1 Index: 603-064-00-3 REACH: 01-2119457435-35-XXXX	**1-méthoxy-2-propanol**[1]	ATP ATP01	**50 - <100 %**
	Règlement 1272/2008	Flam. Liq. 3: H226; STOT SE 3: H336 - Attention	
CAS: 25068-38-6 EC: 500-033-5 Index: 603-074-00-8 REACH: Non concerné	**produit de réaction de: bisphénol-A-(épichlorhydrine) (700 < MW < 1100)**[1]	Auto classifiée	**10 - <25 %**
	Règlement 1272/2008	Eye Irrit. 2: H319; Skin Irrit. 2: H315; Skin Sens. 1: H317 - Attention	
CAS: 128601-23-0 EC: 918-668-5 Index: Non concerné REACH: 01-2119455851-35-XXXX	**Hydrocarbures, C9, aromatiques**[1]	Auto classifiée	**10 - <25 %**
	Règlement 1272/2008	Aquatic Chronic 2: H411; Asp. Tox. 1: H304; Flam. Liq. 3: H226; STOT SE 3: H335; STOT SE 3: H336; EUH066 - Danger	
CAS: 1330-20-7 EC: 215-535-7 Index: 601-022-00-9 REACH: 01-2119488216-32-XXXX	**Xylène**[1]	Auto classifiée	**5 - <10 %**
	Règlement 1272/2008	Acute Tox. 4: H312+H332; Aquatic Chronic 3: H412; Asp. Tox. 1: H304; Eye Irrit. 2: H319; Flam. Liq. 3: H226; Skin Irrit. 2: H315; STOT RE 2: H373; STOT SE 3: H335 - Danger	

[1] Substance qui présente un risque pour la santé ou l´environnement qui répond aux critères énoncés dans le Règlement (UE) n°2020/878

Pour plus d'informations sur les dangers du produit, voir les rubriques 11, 12 et 16.

RUBRIQUE 4: PREMIERS SECOURS

4.1 Description des premiers secours:

Les symptômes résultant d´une intoxication peuvent survenir après l´exposition, raison pour laquelle, en cas de doute, toute exposition directe au produit chimique ou persistance de la gêne exige des soins médicaux, en fournissant la FDS du produit concerné.

Par inhalation:

Transporter immédiatement la victime à l´air frais et la maintenir au repos. Dans les cas graves tels qu´un arrêt cardiaque et respiratoire, des techniques de respiration artificielle seront exécutées (respiration bouche à bouche, massage cardiaque, apport d´oxygène,etc.) en exigeant immédiatement les soins d´un médecin.

Par contact cutané:

Retirer les vêtements et les chaussures contaminés, rincer la peau ou, si besoin, doucher abondamment la personne concernée à l'eau froide et au savon neutre. En cas d'affection importante, consulter un médecin. Si le mélange produit des brûlures ou une congélation, ne pas retirer les vêtements car la lésion produite pourrait empirer si ceux-ci sont collés à la peau. Dans le cas où des ampoules se formeraient sur la peau, celles-ci ne doivent jamais être percées car cela augmenterait le risque d'infection.

Par contact avec les yeux:

Rincer les yeux à l´eau pendant au moins 15 minutes. Si la personne accidentée utilise des lentilles de contact, celles-ci devront être enlevées à condition qu´elles ne soient pas collées aux yeux, auquel cas, cela pourrait provoquer des lésions supplémentaires. Dans tous les cas et après le nettoyage, il faudra se rendre chez un médecin le plus rapidement possible muni de la FDS du produit.

Par ingestion/aspiration:

Ne pas provoquer de vomissement. En cas de vomissement, maintenir la tête penchée en avant pour éviter toute aspiration. Maintenir la personne affectée au repos. Rincer la bouche et la gorge, vu qu´il est possible qu´elles aient été touchées lors de l´ingestion.

- SUITE À LA PAGE SUIVANTE -

RUBRIQUE 4: PREMIERS SECOURS (suite)

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés:

Les effets aigus et à retardement sont ceux signalés dans les rubriques 2 et 11.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires:

Pas pertinent

RUBRIQUE 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction:

Moyens d'extinction appropriés:

Utiliser de préférence des extincteurs à poudre polyvalente (poudre ABC), sinon utiliser des extincteurs à poudre physique ou à base de dioxyde de carbone (CO_2).

Moyens d'extinction inappropriés:

IL N´EST PAS RECOMMANDÉ d´utiliser des jets d´eau pour l´extinction.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:

La réaction suite à la combustion ou décomposition thermique peut s'avérer très toxique et par conséquent, représenter un risque très élevé pour la santé.

5.3 Conseils aux pompiers:

En fonction de l´ampleur de l´incendie, il pourra être nécessaire de porter des vêtements de protection intégrale ainsi qu´un équipement respiratoire personnel. Disposer d´un minimum d´installations d´urgence ou d´éléments d´intervention (couvertures ignifuges, trousse à pharmacie...) selon la Directive 89/654/CE.

Dispositions supplémentaires:

Intervenir conformément au Plan d´Urgences Intérieur et aux Fiches d´information relatives aux interventions en cas d´accidents et autres urgences. Supprimer toute source d´ignition. En cas d´incendie, refroidir les containers de stockage des produits susceptibles de s´enflammer ou d´exploser en raison des températures élevées. Éviter le déversement des produits servant à éteindre l´incendie en milieu aquatique.

RUBRIQUE 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:

Pour les non-secouristes:

Isoler les fuites à condition qu´il n´y ait pas de risque supplémentaire pour les personnes en charge de cette tâche. Évacuer la zone et maintenir éloignées les personnes sans protection. En cas de contact potentiel avec le produit déversé, il est obligatoire de porter l'équipement de protection individuelle (Voir rubrique 8). Éviter en priorité toute formation de mélanges vapeur-air inflammables, par ventilation ou utilisation d´agent d'Inertisation. Supprimer toute source d´ignition. Éliminer les décharges électrostatiques provoquées par l´interconnexion de toutes les surfaces conductrices sur lesquelles de l´électricité statique peut apparaître, le tout connecté à la terre.

Pour les secouristes:

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées. Voir rubrique 8.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

Éviter impérativement tout type de déversement en milieu aquatique. Conserver le produit absorbé dans des récipients hermétiques. Notifier à l´autorité compétente en cas d´exposition auprès du public ou de l´environnement.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Nous préconisons:

Absorber le déversement au moyen de sable ou d´un absorbant inerte et le mettre en lieu sûr. Ne pas absorber au moyen de sciure ou autres absorbants combustibles. Pour toute autre information relative à l´élimination, consulter la rubrique 13.

6.4 Référence à d´autres rubriques:

Voir les rubriques 8 et 13.

RUBRIQUE 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:

A.- Précautions pour une manipulation en toute sécurité

- SUITE À LA PAGE SUIVANTE -

RUBRIQUE 7: MANIPULATION ET STOCKAGE (suite)

Respecter la législation en vigueur en matière de prévention des risques au travail. Maintenir les récipients hermétiques. Contrôler les écoulements et déchets, élimination par des méthodes sûres (chapitre 6). Éviter le déversement libre à partir du récipient. Maintenir les lieux ordonnés et propres, où sont manipulés les produits dangereux.

B.- Recommandations techniques pour la prévention des incendies et des explosions.

Transvaser dans un lieu correctement ventilé, de préférence au moyen d´une extraction localisée. Contrôler totalement les foyers inflammable (téléphones portables, étincelles,…) et ventiler lors des opérations de nettoyage. Eviter toute atmosphère dangereuse à l'intérieur des récipients, dans la mesure du possible. Transvaser lentement pour éviter de causer des décharges électrostatiques. En cas de décharges électrostatiques: garantir une connexion équipotentielle parfaite, utiliser des prises terre systématiquement, ne pas porter des vêtements de travail en fibres acryliques, privilégiant des vêtements en coton et des bottes. Respecter les exigences de base, en matière de sécurité pour équipements et systèmes définis dans la Directive 2014/34/EC ainsi que les dispositions minimum pour garantir la protection de la sécurité et la santé des employés selon les critères retenus dans la Directive 1999/92/EC. Consulter la rubrique 10 concernant les conditions et les matières à éviter.

C.- Recommandations techniques pour la prévention des risques ergonomiques et toxicologiques.

Pour le contrôle de l'exposition, consulter la rubrique 8. Ne pas manger, boire et fumer dans les zones de travail; se laver les mains après chaque utilisation; enlever les vêtements et l'équipement de protection contaminés avant d'entrer dans une zone de restauration

D.- Recommandations techniques pour la prévention des risques environnementaux

Du fait de la dangerosité de ce produit pour l´environnement, il est recommandé de le manipuler à l´intérieur d´une zone ayant des barrières de contrôle contre la pollution en cas de déversement et de disposer également d´un matériel absorbant à proximité

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités:

A.- Mesures techniques de stockage

Température minimale: 5 ºC

Température maximale: 50 ºC

Durée maximale: 12 mois

B.- Conditions générales de stockage

Éviter toutes sources de chaleur et tout contact avec des aliments. Pour obtenir des informations supplémentaires voir sous-rubrique 10.5

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s):

Voir l'annexe pour des informations détaillées sur la manipulation, stockage et utilisations finales spécifiques

RUBRIQUE 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Paramètres de contrôle:

Substances dont les valeurs limites d´exposition professionnelle doivent être contrôlées sur le lieu de travail:

INRS (Révision/Mise à jour : Décret n° 2021-1849 du 28 décembre 2021, décret n° 2021-1763 du 23 décembre 2021 et arrêté du 9 décembre 2021):

Identification	Limites d´exposition professionnelle		
1-méthoxy-2-propanol	VME	50 ppm	188 mg/m³
CAS: 107-98-2 EC: 203-539-1	VLCT	100 ppm	375 mg/m³
Xylène	VME	50 ppm	221 mg/m³
CAS: 1330-20-7 EC: 215-535-7	VLCT	100 ppm	442 mg/m³

DNEL (Travailleurs):

Identification		Courte exposition		Longue exposition	
		Systémique	Local	Systémique	Local
1-méthoxy-2-propanol	Oral	Pas pertinent	Pas pertinent	Pas pertinent	Pas pertinent
CAS: 107-98-2	Cutanée	Pas pertinent	Pas pertinent	183 mg/kg	Pas pertinent
EC: 203-539-1	Inhalation	553,5 mg/m³	553,5 mg/m³	369 mg/m³	Pas pertinent
produit de réaction de: bisphénol-A-(épichlorhydrine) (700 < MW < 1100)	Oral	Pas pertinent	Pas pertinent	Pas pertinent	Pas pertinent
CAS: 25068-38-6	Cutanée	Pas pertinent	Pas pertinent	0,75 mg/kg	Pas pertinent
EC: 500-033-5	Inhalation	Pas pertinent	Pas pertinent	4,93 mg/m³	Pas pertinent
Hydrocarbures, C9, aromatiques	Oral	Pas pertinent	Pas pertinent	Pas pertinent	Pas pertinent
CAS: 128601-23-0	Cutanée	Pas pertinent	Pas pertinent	25 mg/kg	Pas pertinent
EC: 918-668-5	Inhalation	Pas pertinent	Pas pertinent	150 mg/m³	Pas pertinent

- SUITE À LA PAGE SUIVANTE -

RUBRIQUE 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE (suite)

Identification		Courte exposition		Longue exposition	
		Systémique	Local	Systémique	Local
Xylène	Oral	Pas pertinent	Pas pertinent	Pas pertinent	Pas pertinent
CAS: 1330-20-7	Cutanée	Pas pertinent	Pas pertinent	212 mg/kg	Pas pertinent
EC: 215-535-7	Inhalation	442 mg/m³	442 mg/m³	221 mg/m³	221 mg/m³

DNEL (Population):

Identification		Courte exposition		Longue exposition	
		Systémique	Local	Systémique	Local
1-méthoxy-2-propanol	Oral	Pas pertinent	Pas pertinent	33 mg/kg	Pas pertinent
CAS: 107-98-2	Cutanée	Pas pertinent	Pas pertinent	78 mg/kg	Pas pertinent
EC: 203-539-1	Inhalation	Pas pertinent	Pas pertinent	43,9 mg/m³	Pas pertinent
produit de réaction de: bisphénol-A-(épichlorhydrine) (700 < MW < 1100)	Oral	Pas pertinent	Pas pertinent	0,5 mg/kg	Pas pertinent
CAS: 25068-38-6	Cutanée	Pas pertinent	Pas pertinent	0,0893 mg/kg	Pas pertinent
EC: 500-033-5	Inhalation	Pas pertinent	Pas pertinent	0,87 mg/m³	Pas pertinent
Hydrocarbures, C9, aromatiques	Oral	Pas pertinent	Pas pertinent	11 mg/kg	Pas pertinent
CAS: 128601-23-0	Cutanée	Pas pertinent	Pas pertinent	11 mg/kg	Pas pertinent
EC: 918-668-5	Inhalation	Pas pertinent	Pas pertinent	32 mg/m³	Pas pertinent
Xylène	Oral	Pas pertinent	Pas pertinent	12,5 mg/kg	Pas pertinent
CAS: 1330-20-7	Cutanée	Pas pertinent	Pas pertinent	125 mg/kg	Pas pertinent
EC: 215-535-7	Inhalation	260 mg/m³	260 mg/m³	65,3 mg/m³	65,3 mg/m³

PNEC:

Identification				
1-méthoxy-2-propanol	STP	100 mg/L	Eau douce	10 mg/L
CAS: 107-98-2	Sol	4,59 mg/kg	Eau de mer	1 mg/L
EC: 203-539-1	Intermittent	100 mg/L	Sédiments (Eau douce)	52,3 mg/kg
	Oral	Pas pertinent	Sédiments (Eau de mer)	5,2 mg/kg
produit de réaction de: bisphénol-A-(épichlorhydrine) (700 < MW < 1100)	STP	10 mg/L	Eau douce	0,006 mg/L
CAS: 25068-38-6	Sol	0,065 mg/kg	Eau de mer	0,001 mg/L
EC: 500-033-5	Intermittent	0,018 mg/L	Sédiments (Eau douce)	0,341 mg/kg
	Oral	0,011 g/kg	Sédiments (Eau de mer)	0,034 mg/kg
Xylène	STP	6,58 mg/L	Eau douce	0,327 mg/L
CAS: 1330-20-7	Sol	2,31 mg/kg	Eau de mer	0,327 mg/L
EC: 215-535-7	Intermittent	0,327 mg/L	Sédiments (Eau douce)	12,46 mg/kg
	Oral	Pas pertinent	Sédiments (Eau de mer)	12,46 mg/kg

8.2 Contrôles de l'exposition:

A.- Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

À titre de mesure préventive, il est recommandé d'utiliser les équipements de protection individuelle basiques, avec le <marquage CE> correspondant. Pour plus de renseignements sur les équipements de protection individuelle (stockage, utilisation, nettoyage, entretien, type de protection,…) consulter la brochure d'informations fournie par le fabricant de l'EPI. Les indications formulées dans ce point concernent le produit pur. Les mesures de protection concernant le produit dilué pourront varier en fonction de son degré de dilution, de son utilisation, de la méthode d'application, etc. Pour déterminer l'obligation d'installer des douches de sécurité et/ou des rince-œil de secours dans les entrepôts, respecter la règlementation concernant le stockage de produits chimiques applicable dans chaque cas. Pour plus de renseignements, se référer aux sous-rubriques 7.1 et 7.2. Toute l´information contenue ici est une recommandation qui nécessite une spécification de la part des services de prévention des risques au travail, si la société dispose de mesures supplémentaires.

B.- Protection respiratoire.

Pictogramme	PPE	Marquage	normes ECN	Observations
Protection des voies respiratoires obligatoire	Masque auto filtrant contre les gaz et les vapeurs	CE CAT III	EN 405:2002+A1:2010	À remplacer dès lors qu´une odeur ou un goût du produit contaminant à l´intérieur du masque ou de l´adaptateur facial est détecté. Quand le produit contaminant ne présente pas les avertissements corrects, il est recommandé d´utiliser des équipements isolants.

C.- Protection spécifique pour les mains.

- SUITE À LA PAGE SUIVANTE -

RUBRIQUE 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE (suite)

Pictogramme	PPE	Marquage	normes ECN	Observations
Protection des mains obligatoire	Gants de protection chimique (Matériel: Polyéthylène linéaire basse densité (LLPDE), Temps de pénétration: > 480 min, Épaisseur: 0,062 mm)	CE CAT III	EN ISO 21420:2020	Remplacer les gants en cas de début de détérioration.

Étant donné que le produit est un mélange de différents matériaux, la résistance de la matière des gants ne peut pas être calculée au préalable de manière fiable et par conséquent ils devront être controlés avant leur utilisation.

D.- Protection du visage et des yeux

Pictogramme	PPE	Marquage	normes ECN	Observations
Protection du visage obligatoire	Écran facial	CE CAT II	EN 166:2002 EN 167:2002 EN 168:2002 EN ISO 4007:2018	Nettoyer quotidiennement et désinfecter régulièrement en suivant les instructions du fabricant. À utiliser s´il y a un risque d'éclaboussements.

E.- Protection du corps

Pictogramme	PPE	Marquage	normes ECN	Observations
Protection du corps obligatoire	Vêtement de protection en cas de risques chimiques, antistatique et ignifuge	CE CAT III	EN 1149-1,2,3 EN 13034:2005+A1:2009 EN ISO 13982-1:2004/A1:2010 EN ISO 6529:2013 EN ISO 6530:2005 EN ISO 13688:2013 EN 464:1994	Réservé strictement à un usage professionnel. Nettoyer régulièrement en suivant les instructions du fabricant.
Protection des pieds obligatoire	Chaussures de sécurité contre tout risque chimique, à propriétés antistatiques et résistant à la chaleur	CE CAT III	EN ISO 13287:2020 EN ISO 20345:2011 EN 13832-1:2019	Remplacer les bottes dès le premier d´usure.

F.- Mesures complémentaires d'urgence

Mesure d'urgence	normes	Mesure d'urgence	normes
Douche d'urgence	ANSI Z358-1 ISO 3864-1:2011, ISO 3864-4:2011	Rincer œil	DIN 12 899 ISO 3864-1:2011, ISO 3864-4:2011

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement:

En vertu de la législation communautaire sur la protection environnementale, il est recommandé d´éviter tout déversement du produit mais aussi de son emballage dans l´environnement. Pour obtenir des informations supplémentaires voir sous-rubrique 7.1.D

RUBRIQUE 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles:

Pour plus d'informations voir la fiche technique du produit.

Aspect physique:

État physique à 20 ºC:	Liquide
Aspect:	Visqueux
Couleur:	Ambre
Odeur:	Non disponible
Seuil olfactif:	Pas pertinent *

Volatilité:

Température d'ébullition à pression atmosphérique:	132 ºC
Pression de vapeur à 20 ºC:	Pas pertinent *
Pression de vapeur à 50 ºC:	Non disponible

*Non applicable en raison de la nature du produit / non déterminant pour les propriétés de danger du produit

- SUITE À LA PAGE SUIVANTE -

RUBRIQUE 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES (suite)

Taux d'évaporation à 20 ºC:	Pas pertinent *
Caractéristiques du produit:	
Masse volumique à 20 ºC:	Pas pertinent *
Densité relative à 20 ºC:	0,95±0,03
Viscosité dynamique à 20 ºC:	Pas pertinent *
Viscosité cinématique à 20 ºC:	Pas pertinent *
Viscosité cinématique à 40 ºC:	>20,5 mm²/s
Concentration:	Pas pertinent *
pH:	Pas pertinent *
Densité de vapeur à 20 ºC:	Pas pertinent *
Coefficient de partage n-octanol/eau à 20 ºC:	Pas pertinent *
Solubilité dans l'eau à 20 ºC:	Pas pertinent *
Propriété de solubilité:	Pas pertinent *
Température de décomposition:	Pas pertinent *
Point de fusion/point de congélation:	Pas pertinent *
Inflammabilité:	
Point d'éclair:	32 ºC
Inflammabilité (solide, gaz):	Pas pertinent *
Température d'auto-ignition:	Pas pertinent *
Limite d'inflammabilité inférieure:	Non disponible
Limite d'inflammabilité supérieure:	Non disponible
Caractéristiques des particules:	
Diamètre équivalent médian:	Non concerné

9.2 Autres informations:

Informations concernant les classes de danger physique:	
Propriétés explosives:	Pas pertinent *
Propriétés comburantes:	Pas pertinent *
Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux:	Pas pertinent *
Chaleur de combustion:	Pas pertinent *
Aérosols-pourcentage total suivant (en masse) de composants inflammables:	Pas pertinent *
Autres caractéristiques de sécurité:	
Tension superficielle à 20 ºC:	Pas pertinent *
Indice de réfraction:	Pas pertinent *

*Non applicable en raison de la nature du produit / non déterminant pour les propriétés de danger du produit

RUBRIQUE 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 Réactivité:

Aucune réaction dangereuse attendue dans les conditions normales de stockage, manipulation et utilisation. Voir la rubrique 7.

10.2 Stabilité chimique:

Chimiquement stable dans les conditions indiquées de stockage, manipulation et utilisation.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses:

En conditions normales, pas de réactions dangereuses susceptibles de produire une pression ou des températures excessives.

10.4 Conditions à éviter:

Applicables pour manipulation et stockage à température ambiante :

- SUITE À LA PAGE SUIVANTE -

RUBRIQUE 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ (suite)

Choc et friction	Contact avec l'air	Échauffement	Lumière Solaire	Humidité
Non applicable	Non applicable	Risque d´inflammation	Eviter tout contact direct	Non applicable

10.5 Matières incompatibles:

Acides	Eau	Matières comburantes	Matières combustibles	Autres
Eviter les acides forts	Non applicable	Eviter tout contact direct	Non applicable	Éviter les alcalins ou les bases fortes

10.6 Produits de décomposition dangereux:

Voir sous-rubriques 10.3, 10.4 et 10.5 pour connaître précisément les produits de décomposition. En fonction des conditions de décomposition et à l´issue de cette dernière, certains mélanges complexes à base de substances chimiques peuvent se dégager: dioxyde de carbone (CO_2), monoxyde de carbone et autres composés organiques.

RUBRIQUE 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008:

Aucune donnée expérimentale concernant le mélange et ses propriétés toxicologiques n´est disponible

Contient des glycols et les effets nocifs sur la santé ne sont pas exclus, aussi nous préconisons de ne pas respirer ses vapeurs pendant longtemps

Effets dangereux pour la santé:

En cas d'exposition répétée, prolongée ou de concentrations supérieures à celles qui sont établies par les limites d'exposition professionnelles, des effets néfastes pour la santé peuvent survenir selon le mode d'exposition :

A- Ingestion (effets aigus):

- Toxicité aiguë: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis, car le produit ne contient pas de substances jugées dangereuses par ingestion. Pour plus d´information, voir rubrique 3.
- Corrosivité/irritabilité: L´ingestion d´une forte dose peut provoquer une irritation de la gorge, une douleur abdominale, des nausées et des vomissements.

B- Inhalation (effets aigus):

- Toxicité aiguë: Une exposition à des concentrations élevées peuvent entraîner une dépression du système nerveux central en causant des céphalées, étourdissements, vertiges, nausées, vomissements, confusion et en cas d´affection grave, une perte de conscience.
- Corrosivité/irritabilité: Provoque une irritation des voies respiratoires, normalement réversible et est limitée aux voies respiratoires supérieures.

C- Contact avec la peau et les yeux (effets aigus):

- Contact avec la peau: Suite à un contact, provoque une inflammation cutanée.
- Contact avec les yeux: Produit des lésions oculaires après un contact

D- Effets CMR (carcinogénicité, mutagénicité et toxicité pour la reproduction):

- Carcinogénicité: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis, car le produit ne contient pas de substances jugées dangereuses au vu des effets décrits. Pour plus d´information, voir rubrique 3.
- Mutagénicité: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis, car le produit ne contient pas de substances jugées dangereuses dans ce cadre. Pour plus de renseignements, se référer à la rubrique 3.
- Toxicité sur la reproduction: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis, car le produit ne contient pas de substances jugées dangereuses dans ce cadre. Pour plus de renseignements, se référer à la rubrique 3.

E- Effets de sensibilisation:

- Respiratoire: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis, car le produit ne contient pas de substances jugées dangereuses à effets sensibilisants. Pour plus d´information, voir rubrique 3.
- Cutané: Le contact prolongé avec la peau peut entraîner des épisodes de dermatite allergique de contact.

F- Toxicité pour certains organes cibles (STOT)-temps d'exposition:

Provoque une irritation des voies respiratoires, normalement réversible et est limitée aux voies respiratoires supérieures.

G- Toxicité pour certains organes cibles (STOT)-exposition répétée:

- Toxicité pour certains organes cibles (STOT)-exposition répétée: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis, cependant, il présente des substances jugées dangereuses en cas d'exposition répétée. Pour plus d'informations, voir rubrique 3.
- Peau: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis, cependant, il présente des substances jugées dangereuses en cas d'exposition répétée. Pour plus d'informations, voir rubrique 3.

- SUITE À LA PAGE SUIVANTE -

RUBRIQUE 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES (suite)

H- Danger par aspiration:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis, cependant le produit présente des substances jugées dangereuses dans ce cadre. Pour plus de renseignements, se référer à la rubrique 3.

Autres informations:

Pas pertinent

Information toxicologique spécifique des substances:

Identification	Toxicité sévère		Genre
Xylène	DL50 orale	2100 mg/kg	Rat
CAS: 1330-20-7	DL50 cutanée	1100 mg/kg	Rat
EC: 215-535-7	CL50 inhalation	11 mg/L (ATEi)	

11.2 Informations sur les autres dangers:

Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne répond pas aux critères relatifs aux propriétés de perturbation endocrinienne.

Autres informations

Pas pertinent

RUBRIQUE 12: INFORMATION ÉCOLOGIQUE

Aucune donnée expérimentale sur le produit n´est disponible, concernant les propriétés écotoxicologiques.

12.1 Toxicité:

Toxicité sévère:

Identification	Concentration		Espèce	Genre
1-méthoxy-2-propanol	CL50	20800 mg/L (96 h)	Pimephales promelas	Poisson
CAS: 107-98-2	CE50	23300 mg/L (48 h)	Daphnia magna	Crustacé
EC: 203-539-1	CE50	1000 mg/L (168 h)	Selenastrum capricornutum	Algue
Hydrocarbures, C9, aromatiques	CL50	>1 - 10 mg/L (96 h)		Poisson
CAS: 128601-23-0	CE50	>1 - 10 mg/L (48 h)		Crustacé
EC: 918-668-5	CE50	>1 - 10 mg/L (72 h)		Algue
Xylène	CL50	>10 - 100 mg/L (96 h)		Poisson
CAS: 1330-20-7	CE50	>10 - 100 mg/L (48 h)		Crustacé
EC: 215-535-7	CE50	>10 - 100 mg/L (72 h)		Algue

Toxicité chronique:

Identification	Concentration		Espèce	Genre
produit de réaction de: bisphénol-A-(épichlorhydrine) (700 < MW < 1100)	NOEC	Pas pertinent		
CAS: 25068-38-6 EC: 500-033-5	NOEC	0,3 mg/L	Daphnia magna	Crustacé
Xylène	NOEC	1,3 mg/L	Oncorhynchus mykiss	Poisson
CAS: 1330-20-7 EC: 215-535-7	NOEC	1,17 mg/L	Ceriodaphnia dubia	Crustacé

12.2 Persistance et dégradabilité:

Informations spécifiques à la substance:

Identification	Dégradabilité		Biodégradabilité	
1-méthoxy-2-propanol	DBO5	Pas pertinent	Concentration	100 mg/L
CAS: 107-98-2	DCO	Pas pertinent	Période	28 jours
EC: 203-539-1	DBO5/DCO	Pas pertinent	% Biodégradé	90 %
produit de réaction de: bisphénol-A-(épichlorhydrine) (700 < MW < 1100)	DBO5	Pas pertinent	Concentration	100 mg/L
CAS: 25068-38-6	DCO	Pas pertinent	Période	28 jours
EC: 500-033-5	DBO5/DCO	Pas pertinent	% Biodégradé	0 %
Xylène	DBO5	Pas pertinent	Concentration	Pas pertinent
CAS: 1330-20-7	DCO	Pas pertinent	Période	28 jours
EC: 215-535-7	DBO5/DCO	Pas pertinent	% Biodégradé	88 %

- SUITE À LA PAGE SUIVANTE -

RUBRIQUE 12: INFORMATION ÉCOLOGIQUE (suite)

12.3 Potentiel de bioaccumulation:

Informations spécifiques à la substance:

Identification	Potentiel de bioaccumulation	
1-méthoxy-2-propanol	FBC	3
CAS: 107-98-2	Log POW	-0,44
EC: 203-539-1	Potentiel	Bas
produit de réaction de: bisphénol-A-(épichlorhydrine) (700 < MW < 1100)	FBC	4
CAS: 25068-38-6	Log POW	2,8
EC: 500-033-5	Potentiel	Bas
Xylène	FBC	9
CAS: 1330-20-7	Log POW	2,77
EC: 215-535-7	Potentiel	Bas

12.4 Mobilité dans le sol:

Identification	L´absorption/désorption		Volatilité	
Xylène	Koc	202	Henry	524,86 Pa·m³/mol
CAS: 1330-20-7	Conclusion	Modéré	Sol sec	Oui
EC: 215-535-7	Tension superficielle	Pas pertinent	Sol humide	Oui

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB:

Le produit ne répond pas aux critères des substances persistantes, bioaccumulables et toxiques (PBT) / des substances très persistantes et très bioaccumulables (vPvB)

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien:

Le produit ne répond pas aux critères relatifs aux propriétés de perturbation endocrinienne.

12.7 Autres effets néfastes:

Non décrits

RUBRIQUE 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1 Méthodes de traitement des déchets:

Code	Description	Type de déchet (Règlement (UE) n °1357/2014)
08 01 11*	déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d´autres substances dangereuses	Dangereux

Type de déchets (Règlement (UE) n °1357/2014):

HP14 Écotoxique, HP3 Inflammable, HP5 Toxicité spécifique pour un organe cible (STOT)/toxicité par aspiration, HP13 Sensibilisant, HP4 Irritant — irritation cutanée et lésions oculaires

Gestion du déchet (élimination et évaluation):

Consulter le responsable des déchets compétent en matière d´évaluation et élimination conformément à l´Annexe 1 et l´Annexe 2 (Directive 2008/98/CE). Conformément aux codes 15 01 (2014/955/UE), au cas où l´emballage entrerait en contact avec le produit, il faudra procéder de la même façon qu´avec le produit lui-même dans le cas contraire, il faudra le traiter comme un déchet non dangereux. Il est fortement déconseillé de le verser dans des cours d´eau. Voir sous-rubrique 6.2.

Dispositions se rapportant au traitement des déchets:

Conformément à l´Annexe II du Règlement (CE) nº1907/2006 (REACH) les dispositions communautaires ou nationales se rapportant au traitement des déchets sont appliquées.

Législation communautaire: Directive 2008/98/CE, 2014/955/CE, Règlement (UE) n °1357/2014

RUBRIQUE 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Transport terrestre des marchandises dangereuses:

En application de l´ADR 2021 et RID 2021:

- SUITE À LA PAGE SUIVANTE -

RUBRIQUE 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT (suite)

14.1	**Numéro ONU ou numéro d'identification:**	UN1263
14.2	**Désignation officielle de transport de l´ONU:**	PEINTURES
14.3	**Classe(s) de danger pour le transport:**	3
	Étiquettes:	3
14.4	**Groupe d'emballage:**	III
14.5	**Dangereux pour l´environnement:**	Non
14.6	**Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**	
	Dispositions spéciales:	163, 367, 650
	code de restriction en tunnels:	D/E
	Propriétés physico-chimiques:	voir rubrique 9
	Quantités limitées:	5 L
14.7	**Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI:**	Pas pertinent

Transport de marchandises dangereuses par mer:

En application au IMDG 40-20:

14.1	**Numéro ONU ou numéro d'identification:**	UN1263
14.2	**Désignation officielle de transport de l´ONU:**	PEINTURES
14.3	**Classe(s) de danger pour le transport:**	3
	Étiquettes:	3
14.4	**Groupe d'emballage:**	III
14.5	**Polluants marins:**	Non
14.6	**Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**	
	Dispositions spéciales:	223, 955, 163, 367
	Codes EmS:	F-E, S-E
	Propriétés physico-chimiques:	voir rubrique 9
	Quantités limitées:	5 L
	Groupe de ségrégation:	Pas pertinent
14.7	**Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI:**	Pas pertinent

Transport de marchandises dangereuses par air:

En application au IATA/ICAO 2022:

14.1	**Numéro ONU ou numéro d'identification:**	UN1263
14.2	**Désignation officielle de transport de l´ONU:**	PEINTURES
14.3	**Classe(s) de danger pour le transport:**	3
	Étiquettes:	3
14.4	**Groupe d'emballage:**	III
14.5	**Dangereux pour l´environnement:**	Non
14.6	**Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**	
	Propriétés physico-chimiques:	voir rubrique 9
14.7	**Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI:**	Pas pertinent

- SUITE À LA PAGE SUIVANTE -

RUBRIQUE 15: INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

15.1 Réglementations/législations particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement:

Substances soumises à autorisation dans le Règlement (CE) 1907/2006 (REACH) : Pas pertinent

Substances inscrites à l´annexe XIV de REACH (liste d´autorisation) et date d´expiration: Pas pertinent

Règlement (CE) 1005/2009 sur les substances qui perforent la couche d´ozone : Pas pertinent

Article 95, RÈGLEMENT (UE) No 528/2012: Pas pertinent

RÈGLEMENT (UE) No 649/2012 régissant l´exportation et l´importation de produits chimiques dangereux : Pas pertinent

Seveso III:

Section	Description	Des exigences relatives au seuil bas	Des exigences relatives au seuil haut
P5c	LIQUIDES INFLAMMABLES	5000	50000

Restrictions en matière de commercialisation et d´usage de certaines substances et mélanges dangereux (Annexe XVII REACH, Tableaux des maladies professionnelles (Régime général), etc...):

Ne peuvent être utilisés:
—dans des articles décoratifs destinés à produire des effets de lumière ou de couleur obtenus par des phases différentes, par exemple dans des lampes d'ambiance et des cendriers,
—dans des farces et attrapes,
—dans des jeux destinés à un ou plusieurs participants ou dans tout article destiné à être utilisé comme tel, même sous des aspects décoratifs.
Tableaux des maladies professionnelles (Régime général) 4 bis: Affections gastro-intestinales provoquées par le benzène, le toluène, les xylènes et tous les produits en renfermant

Dispositions spéciales en matière de protection des personnes ou d'environnement:

Il est recommandé d'utiliser l'information recueillie sur cette fiche de données de sécurité faisant office d'information de départ pour une évaluation des risques des circonstances locales dans le but d'établir les mesures nécessaires en matière de prévention des risques pour la manipulation, l'utilisation, le stockage et l'élimination du produit.

Autres législations:

Avis du 06/04/14 (JORF n°0082) aux fabricants, importateurs et utilisateurs en aval qui disposent de nouvelles informations susceptibles d'entraîner une modification des éléments de classification et d'étiquetage harmonisés d'une substance chimique.
Décret n° 2012-530 du 19 avril 2012 relatif à la mise sur le marché et au contrôle des substances et mélanges, adaptation au droit européen et régime de sanctions.
Les risques chimiques : article L 44111 et suivants du code du travail.
Principes généraux de prévention, article L 41211 et suivants du code du travail.
Article 256 de la loi n° 2010788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l´environnement.
Ordonnance n° 2010-1232 du 21 octobre 2010 portant diverses dispositions d´adaptation au droit de l´Union européenne en matière d´environnement.
Ordonnance n° 2011-1922 du 22 décembre 2011 portant adaptation du code du travail, du code de la santé publique et du code de l´environnement au droit de l´Union européenne en ce qui concerne la mise sur le marché des produits chimiques.
Décret n° 2011828 du 11 juillet 2011 portant diverses dispositions relatives à la prévention et à la gestion des déchets.
Ordonnance n° 20101579 du 17 décembre 2010 portant diverses dispositions d'adaptation au droit de l'Union européenne dans le domaine des déchets.
Arrêté du 03 octobre 2012 publié au JORF du 06 novembre 2012 Arrêté définissant le contenu du dossier de demande de sortie du statut de déchet.
Décret N° 2012602 du 30 avril 2012 relatif à la procédure de sortie du statut de déchet.

LES MALADIES PROFESSIONNELLES.RÉGIME GÉNÉRAL. Aide-mémoire juridique TJ 19

Installations Classées pour la Protection de l´Environnement (ICPE):
1.- NOMENCLATURE DES INSTALLATIONS CLASSÉES (Seveso III) Article Annexe (3) à l´article R 5119 du code de l´environnement
2.- Décret n° 2014-285 du 3 mars 2014 modifiant la nomenclature des installations classées pour la protection de l´environnement
3.-Nomenclature des installations classées, v50bis – Février 2021
4.-Guide technique-Application de la classification des substances et mélanges dangereux à la nomenclature des installations classées pour la protection del'environnement (INERIS)

15.2 Évaluation de la sécurité chimique:

Le fournisseur a effectué l´évaluation de la sécurité chimique.

RUBRIQUE 16: AUTRES INFORMATIONS

Législation s'appliquant aux fiches de données en matière de sécurité:

- SUITE À LA PAGE SUIVANTE -

RUBRIQUE 16: AUTRES INFORMATIONS (suite)

Cette fiche de données en matière de sécurité a été réalisée conformément à l´ANNEXE II - Guide pour élaborer des Fiches de Données en matière de Sécurité du Règlement (CE) Nº 1907/2006 (RÈGLEMENT (UE) 2020/878 DE LA COMMISSION)

Modifications par rapport à la fiche de sécurité précédente avec répercussions sur les mesures de gestion du risque :

RÈGLEMENT (UE) 2020/878 DE LA COMMISSION

Textes des phrases législatives dans la rubrique 2:

H336: Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H335: Peut irriter les voies respiratoires.
H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H315: Provoque une irritation cutanée.
H317: Peut provoquer une allergie cutanée.
H312+H332: Nocif en cas de contact cutané ou d´inhalation.
H226: Liquide et vapeurs inflammables.
H319: Provoque une sévère irritation des yeux.

Textes des phrases législatives dans la rubrique 3:

Les phrases inscrites ne portent pas sur le produit lui-même, elles sont seulement à titre d'information et se réfèrent aux composants individuels qui apparaissent dans la section 3

Règlement n° 1272/2008 (CLP) :

Acute Tox. 4: H312+H332 - Nocif en cas de contact cutané ou d´inhalation.
Aquatic Chronic 2: H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Aquatic Chronic 3: H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Asp. Tox. 1: H304 - Peut être mortel en cas d´ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
Eye Irrit. 2: H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.
Flam. Liq. 3: H226 - Liquide et vapeurs inflammables.
Skin Irrit. 2: H315 - Provoque une irritation cutanée.
Skin Sens. 1: H317 - Peut provoquer une allergie cutanée.
STOT RE 2: H373 - Risque présumé d´effets graves pour les organes à la suite d´expositions répétées ou d´une exposition prolongée.
STOT SE 3: H335 - Peut irriter les voies respiratoires.
STOT SE 3: H336 - Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Procédé de classement:

STOT SE 3: Méthode de calcul
STOT SE 3: Méthode de calcul
Aquatic Chronic 3: Méthode de calcul
Skin Irrit. 2: Méthode de calcul
Skin Sens. 1: Méthode de calcul
Acute Tox. 4: Méthode de calcul
Flam. Liq. 3: Méthode de calcul (2.6.4.3.)
Eye Irrit. 2: Méthode de calcul

Conseils relatifs à la formation:

Une formation minimum en matière de prévention des risques au travail est recommandée pour le personnel qui va manipuler ce produit, dans le but de faciliter la compréhension et l´interprétation de cette fiche de données de sécurité au même titre que l´étiquetage du produit.

Sources de documentation principale:

http://echa.europa.eu
http://eur-lex.europa.eu

Abréviations et acronymes:

ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
IMDG: Code maritime international des marchandises dangereuses
IATA: Association internationale du transport aérien
ICAO: Organisation de l´aviation civile internationale
DCO: Demande chimique en oxygène
DBO5: Demande biologique en oxygène après 5 jours
FBC: Facteur de bioconcentration
DL50: Dose létale 50
CL50: Concentration létale 50
CE50: Concentration effective 50
Log Pow: Coefficient de partage octanol/eau
UFI: identifiant unique de formulation
IARC: Centre international de recherche sur le cancer

- SUITE À LA PAGE SUIVANTE -

ANNEXE: UTILISATION SÛRE

METHOXY PROPOANOL (MP)

1. Titre court du scénario d'exposition 5: Utilisation dans les revêtements, procédés à base de solvant		
Groupes d'utilisateurs principaux	SU 21: Utilisations par des consommateurs: Ménages privés (= public général = consommateurs)	
Catégorie de produit chimique	PC9a: Revêtements et peintures, solvants, diluants	
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC8a: Utilisation intérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts ERC8d: Utilisation extérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts	
Activité	Comprend l'utilisation dans les revêtements (peintures, encres, adhésifs, etc.) y compris les expositions pendant l'application (y compris transfert et préparation, enduction au pinceau, vaporisation manuelle et autres procédés) et nettoyage de l'équipement.	
2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour: ERC8a, ERC8d		
La substance est l'unique structure, Facilement biodégradable.		
Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre des concentrations jusqu'à 10%
Quantité utilisée	Quantité utilisée dans l'UE (tonnes/an)	63000 tonnes
	Fraction du tonnage de l'UE utilisée dans la région:	1
	La partie du tonnage régional utilisée localement:	0,0001
	Tonnage annuel du site (tonnes/année):	6,3 tonnes
	Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour):	3200 kg
Fréquence et durée d'utilisation	Exposition continue	2 jours/ an, Libération continue.
Facteurs environnementaux qui ne sont pas influencés par la gestion du risque	Autre donnée.Autres informations	Facteur de dilution de l'eau douce locale:: 10
	Autre donnée.Autres informations	Facteur de dilution de l'eau de mer locale:: 100
Autres conditions opératoires données affectant l'exposition de l'environnement	Nombre de jours d'émission par année	2
	Facteur d'Emission ou de Libération: Air	80 %
	rejet initial avant les mesures de gestion des risques, .	
	Facteur d'Emission ou de Libération: Eau	15 %
	rejet initial avant les mesures de gestion des risques, .	
	Facteur d'Emission ou de Libération: Sol	1 %
	rejet initial avant les mesures de gestion des risques, .	
Conditions et mesures techniques		Ne pas jeter les résidus à l'égout.. Empêcher l'envoi de la

- SUITE À LA PAGE SUIVANTE -

ANNEXE: UTILISATION SÛRE (suite)

au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets Conditions et mesures techniques du site pour la réduction et la	Eau	substance non diluée vers les eaux usées du site ou bien la récupérer.
	Sol	Eviter l'exposition du sol avec des couvertures de
limitation des écoulements, d'émissions atmosphériques et libération dans le sol Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements à partir du site		protection
Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées	Type de Station de Traitement des Eaux Usées	Station d'épuration domestique
	Débit de l'effluent de la station de traitement des eaux usées	2.000 m3/d
	Efficacité de dégradation	87,3 %
	Pourcentage retiré des eaux usées	87,3 %
Conditions et mesures en relation avec le traitement externe des déchets en vue de leur élimination	Méthodes d'élimination	Les déchets et les récipients vides doivent être traités comme déchets dangereux en accord avec les réglementations locales et nationales
Conditions et mesures en relation avec la récupération externe des déchets	Méthodes de Récupération	Enregistrement externe et recyclage des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.
2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des consommateurs pour: PC9a		
Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre des concentrations jusqu'à 10%
	Forme Physique (au moment de l'utilisation)	Liquide très volatil
	Pression de vapeur	> 10 Pa
	Température et pression standard	
Quantité utilisée	Quantité utilisée par cas	500 g
Fréquence et durée d'utilisation	Durée d'application	1,1 h
	Fréquence d'utilisation	1 Fois par jour
Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des consommateurs	Utilisation intérieure/extérieure.	
	Dimension du local	20 m3
	Comprend l'application par une température ambiante.	
Conditions et mesures en lien avec la protection du consommateur (par ex. conseils pour comment se comporter, protection personnelle et hygiène)	Mesures pour le consommateur	Éviter toute utilisation dans des espaces avec les portes fermées. Éviter toute utilisation avec des fenêtres fermées.
3. Estimation de l'exposition et référence de sa source		
Environnement		
Modèle- EUSES utilisé.		
Consommateurs		

- SUITE À LA PAGE SUIVANTE -

ANNEXE: UTILISATION SÛRE (suite)

PC9a: ConsExpo 4.1

Contribution au Scénario	Conditions spécifiques	Voies d'exposition	Niveau d'exposition	RCR
PC9a	---	Consommateur - par inhalation, à long terme - systémique	7,46mg/m³	0,51
PC9a	---	Consommateur - dermique, à long terme - systémique	3,3mg/kg p.c. /jour	0,18

Pour calculer les expositions du consommateur, on a utilisé l'outil ECETOC TRA, sauf indication contraire.

4. Conseils à l'Utilisateur en Aval pour évaluer s'il travaille dans les limites définies par le Scénario d'Exposition

Environnement
Les lignes directrices se basent sur les conditions d'exploitation adoptées, qui ne doivent pas être applicables sur tous les sites, une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour établir des mesures conformes de gestion des risques.
L'efficacité de séparation requise pour les eaux usées peut être atteint par l'application de technologies sur/hors site, soit seul ou en combinaison.
L'efficacité de séparation requise pour l'air peut être atteint par l'application de technologies sur site, soit seul ou en combinaison.
Santé
Si d'autres mesures de gestion du risque/conditions d'exploitation sont prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont limités à un niveau au moins équivalent.
Pour le scaling, voir : http://www.rivm.nl/en/healthanddisease/productsafety/ConsExpo.jsp

NAPHTA

1. Titre court du scénario d'exposition 8: Utilisation dans les produits de nettoyage	
Groupes d'utilisateurs principaux	SU 22: Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)
Catégories de processus	PROC1: Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable PROC2: Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée PROC3: Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) PROC4: Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition. PROC8a: Transfert de substance ou de préparation (chargement/ déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées PROC8b: Transfert de substance ou de préparation (chargement/ déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées PROC10: Application au rouleau ou au pinceau PROC11: Pulvérisation en dehors d'installations industrielles PROC13: Traitement d'articles par trempage et versage
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC8a: Utilisation intérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts ERC8d: Utilisation extérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts
2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour: ERC8a, ERC8d	

- SUITE À LA PAGE SUIVANTE -

ANNEXE: UTILISATION SÛRE (suite)

La substance est une UVCB complexe, Principalement hydrophobe.

Quantité utilisée	Quantité annuelle par site	0,001 tonne(s)/an
	Fraction du tonnage de l'UE utilisée dans la région:	0,1
	La partie du tonnage régional utilisée localement:	0,00005
	Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour):	2,7 g/jour
	Quantités régionales d'utilisation (tonnes/année):	2 tonne(s)/an
Fréquence et durée d'utilisation	Exposition continue	365 jours/ an
Facteurs environnementaux qui ne sont pas influencés par la gestion du risque	Facteur de Dilution (Rivière)	10
	Facteur de Dilution (Zones Côtières)	100
Autres conditions opératoires données affectant l'exposition de l'environnement	Facteur d'Emission ou de Libération: Air	0,02
	Facteur d'Emission ou de Libération: Eau	1 .10-6
	Facteur d'Emission ou de Libération: Sol	0
	rejet initial avant les mesures de gestion des risques, .	
Conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets Conditions et mesures techniques du site pour la réduction et la	Eau	Danger pour l'environnement causé par l'eau douce.
	Air	Pas de contrôles d'émission atmosphérique requis; l'efficacité d'épuration requise est de 0%.
limitation des écoulements, d'émissions atmosphériques et libération dans le sol Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements à partir du site	Eau	Empêcher l'envoi de la substance non diluée vers les eaux usées du site ou bien la récupérer., En cas de connexion à une usine de traitement des eaux usées domestiques, aucun traitement des eaux usées sur site n'est requis., Aucun traitement des eaux usées secondaire n'est nécessaire.
	Sol	Ne pas épandre les boues industrielles dans les sols naturels.
Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées	Type de Station de Traitement des Eaux Usées	Station d'épuration domestique
	Débit de l'effluent de la station de traitement des eaux usées	2.000 m3/d
	Efficacité de dégradation	93,6 %
	Traitement des Boues	La boue d'épuration doit être incinérée, confinée ou asséchée.
Conditions et mesures en relation avec le traitement externe des déchets en vue de leur élimination	Traitement des déchets	Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.
Conditions et mesures en relation avec la récupération externe des déchets	Méthodes de Récupération	Enregistrement externe et recyclage des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

- SUITE À LA PAGE SUIVANTE -

ANNEXE: UTILISATION SÛRE (suite)

2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC8a, PROC8b, PROC10, PROC11, PROC13

Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).
	Forme Physique (au moment de l'utilisation)	liquide
	Pression de vapeur	< 5 hPa
Fréquence et durée d'utilisation	Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire).	
Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs	L'utilisation ne doit pas s'effectuer à plus de 20 °C au dessus de la température ambiante (sauf indication contraire).	
Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur	Nettoyage des appareils médicaux	Assurer un niveau suffisant de ventilation générale (pas moins de 3 à 5 changements d'air par heure). Eviter d'effectuer l'opération pendant plus de 4 heures.(PROC4)
	Utilisation de produits de nettoyage en systèmes fermés Extérieur.	Assurer un niveau suffisant de ventilation générale (pas moins de 3 à 5 changements d'air par heure). Eviter d'effectuer l'opération pendant plus de 4 heures.(PROC4)
	Processus semi-automatisé(p.e. application semi-automatique de soins et d'entretien du sol	Fournir un bon niveau de ventilation contrôlée (10 à 15 changements d'air par heure)(PROC4)
	Remplissage et préparation d'équipement en provenance de barils et conteneurs	Assurer un niveau suffisant de ventilation générale (pas moins de 3 à 5 changements d'air par heure). Eviter d'effectuer l'opération pendant plus de 4 heures.(PROC8b)
	Remplissage et préparation d'équipement	Fournir un bon niveau de ventilation contrôlée (10 à 15 changements d'air par heure)
	en provenance de barils et conteneurs	ou S'assurer que l'opération est effectuée à l'extérieur. Eviter d'effectuer l'opération pendant plus de 15 minutes.(PROC8a)
	Manuel Surfaces nettoyage	Fournir un bon niveau de ventilation contrôlée (10 à 15 changements d'air par heure) Eviter d'effectuer l'opération pendant plus de 4 heures.(PROC10)
	Manuel nettoyage Surfaces Vaporisation	S'assurer que les portes et les fenêtres sont ouvertes. Eviter d'effectuer l'opération pendant plus de 4 heures.(PROC10)
	Application manuelle ad hoc à l'aide de pistolets pulvérisateurs à gâchette, par trempage, etc.	Fournir un bon niveau de ventilation contrôlée (10 à 15 changements d'air par heure) Eviter d'effectuer l'opération pendant plus de 4 heures. limiter la concentration de la substance dans le mélange à 25 %.(PROC10)
	Nettoyage par nettoyeurs basse pression Rouleau et peinture Pas d'aspersion	Fournir un bon niveau de ventilation contrôlée (10 à 15 changements d'air par heure)(PROC10)
	Nettoyage par nettoyeur haute pression Vaporisation	Fournir un bon niveau de ventilation contrôlée (10 à 15 changements d'air par heure) Limiter la concentration de la substance dans le

- SUITE À LA PAGE SUIVANTE -

ANNEXE: UTILISATION SÛRE (suite)

	Intérieur.	mélange à 1 %.(PROC11)
	Nettoyage par nettoyeur haute pression Vaporisation Extérieur.	Fournir un bon niveau de ventilation contrôlée (10 à 15 changements d'air par heure) Limiter la concentration de la substance dans le mélange à 1 %. Eviter d'effectuer l'opération pendant plus de 1 heure.(PROC11)
	Manuel nettoyage Immersion et arrosage Surfaces	Fournir un bon niveau de ventilation contrôlée (10 à 15 changements d'air par heure) Eviter d'effectuer l'opération pendant plus de 4 heures.(PROC13)
Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements, les dispersions, et les expositions	Processus automatisé en systèmes (semi) fermés Utilisation en systèmes fermés Transvasement de baril/quantités	Eviter d'effectuer l'opération pendant plus de 1 heure.(PROC3)
	Processus automatisé en systèmes (semi) fermés Utilisation en systèmes fermés	Eviter d'effectuer l'opération pendant plus de 1 heure.(PROC2)
Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé	Nettoyage des appareils médicaux	Si les mesures de contrôle techniques/organisationnelles ci-dessus ne sont pas réalisables, alors adopter les EPP suivants: Porter un appareil respiratoire conforme à EN140 avec filtre de Type A ou mieux.(PROC4)
	Utilisation de produits de nettoyage en systèmes fermés Extérieur.	Si les mesures de contrôle techniques/organisationnelles ci-dessus ne sont pas réalisables, alors adopter les EPP suivants: Porter un appareil respiratoire conforme à EN140 avec filtre de Type A ou mieux.(PROC4)
	Remplissage et	Porter des gants adaptés répondant à la norme
	préparation d'équipement en provenance de barils et conteneurs	EN374.(PROC8b)
	Manuel Surfaces nettoyage	Porter un appareil respiratoire conforme à EN140 avec filtre de Type A ou mieux.(PROC10)
	Application manuelle ad hoc à l'aide de pistolets pulvérisateurs à gâchette, par trempage, etc.	Si les mesures de contrôle techniques/organisationnelles ci-dessus ne sont pas réalisables, alors adopter les EPP suivants: Porter un appareil respiratoire conforme à EN140 avec filtre de Type A ou mieux.(PROC10)
	Nettoyage par nettoyeur haute pression Vaporisation Intérieur.	Porter un appareil respiratoire conforme à EN140 avec filtre de Type A ou mieux. ou Eviter d'effectuer l'opération pendant plus de 1 heure.(PROC11)
	Nettoyage par nettoyeur haute pression Vaporisation Extérieur.	Si les mesures de contrôle techniques/organisationnelles ci-dessus ne sont pas réalisables, alors adopter les EPP suivants: Limiter la concentration de la substance dans le mélange à 5 %. Porter un appareil respiratoire conforme à EN140 avec filtre de Type A ou mieux.(PROC11)

3. Estimation de l'exposition et référence de sa source

- SUITE À LA PAGE SUIVANTE -

ANNEXE: UTILISATION SÛRE (suite)

Environnement

ESVOC 8.4b.v1: La méthode Block d'hydrocarbures (HBM) a été utilisée pour calculer l'exposition environnementale au modèle PetroRisk.

Contribution au Scénario	Conditions spécifiques	Compartiment	Valeur	Niveau d'exposition	RCR
ESVOC 8.4b.v1	---	Air	---	---	0,000002
ESVOC 8.4b.v1	---	Eau	---	---	0,00032
ESVOC 8.4b.v1	---	---	Msafe	7,1kg / jour	---

Travailleurs

Modèle- ECETOC TRA utilisé.

4. Conseils à l'Utilisateur en Aval pour évaluer s'il travaille dans les limites définies par le Scénario d'Exposition

Environnement

Les lignes directrices se basent sur les conditions d'exploitation adoptées, qui ne doivent pas être applicables sur tous les sites, une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour établir des mesures conformes de gestion des risques.

L'efficacité de séparation requise pour les eaux usées peut être atteint par l'application de technologies sur/hors site, soit seul ou en combinaison.

L'efficacité de séparation requise pour l'air peut être atteint par l'application de technologies sur site, soit seul ou en combinaison.

Plus de détails sur la mise à l'échelle et les technologies de contrôle se trouvent dans SpERC-Factsheet (http://cefic.org/en/reach-for-industries-libraries.html).

Santé

Si d'autres mesures de gestion du risque/conditions d'exploitation sont prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont limités à un niveau au moins équivalent.

Conseil supplémentaire de bonne pratique en plus de l'Evaluation de la Sécurité Chimique selon REACH

On part du principe de la mise en œuvre d'un standard approprié pour l'hygiène sur le lieu de travail.

1. Titre court du scénario d'exposition 6: Utilisation dans les revêtements, procédés à base de solvant

Groupes d'utilisateurs principaux	SU 22: Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)
Catégories de processus	PROC1: Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable PROC2: Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée PROC3: Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) PROC4: Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition. PROC5: Mélange dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ ou importants) PROC8a: Transfert de substance ou de préparation (chargement/ déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées PROC8b: Transfert de substance ou de préparation (chargement/ déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées PROC10: Application au rouleau ou au pinceau PROC11: Pulvérisation en dehors d'installations industrielles PROC13: Traitement d'articles par trempage et versage PROC15: Utilisation en tant que réactif de laboratoire

- SUITE À LA PAGE SUIVANTE -

ANNEXE: UTILISATION SÛRE (suite)

	PROC19: Mélange manuel entraînant un contact intime avec la peau; seuls des EPI sont disponibles	
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC8a: Utilisation intérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts ERC8d: Utilisation extérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts	
Activité	Comprend l'utilisation dans les revêtements (peintures, encres, adhésifs, etc.) y compris les expositions pendant l'application (y compris la réception de matériel, le stockage, la préparation et le remplissage de produits en vrac et semi vrac, l'enduction par pulvérisation, rouleaux, brosses et pulvérisation manuelle ou des processus similaires et la formation de revêtement) et nettoyage de l'équipement, maintenance et travaux de laboratoire annexes.	
2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour: ERC8a, ERC8d		
La substance est l'unique structure, Facilement biodégradable.		
Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).
Quantité utilisée	Quantité utilisée dans l'UE (tonnes/an)	63000 tonnes
	Fraction du tonnage de l'UE utilisée dans la région:	1
	La partie du tonnage régional utilisée localement:	0,05
	Tonnage annuel du site (tonnes/année):	3150 tonnes
	Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour):	10508 kg
Fréquence et durée d'utilisation	Exposition continue	300 jours/ an, Libération continue.
Facteurs environnementaux qui ne sont pas influencés par la gestion du risque	Autre donnée. Autres informations	Facteur de dilution de l'eau douce locale:10
	Autre donnée. Autres informations	Facteur de dilution de l'eau de mer locale:100
Autres conditions opératoires données affectant l'exposition de l'environnement	Nombre de jours d'émission par année	300
	Facteur d'Emission ou de Libération: Air	90 %
	rejet initial avant les mesures de gestion des risques, .	
	Facteur d'Emission ou de Libération: Eau	2 %
	rejet initial avant les mesures de gestion des risques, .	
	Facteur d'Emission ou de Libération: Sol	0,1 %
	rejet initial avant les mesures de gestion des risques, .	
Conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets Conditions et	Air	Traiter les émissions dans l'air pour fournir une élimination type (ou réduction) (Efficacité: 0 %)
	Eau	Traiter les eaux usées sur site (avant la réception les eaux de déchargement) pour assurer l'élimination (ou réduction) nécessaire. ,Si rejet dans la station d'épuration domestique, aucun traitement secondaire des eaux usées n'est

- SUITE À LA PAGE SUIVANTE -

ANNEXE: UTILISATION SÛRE (suite)

mesures techniques du site pour la réduction et la limitation des écoulements, d'émissions atmosphériques et libération dans le sol	Eau	nécessaire.,Empêcher l'envoi de la substance non diluée vers les eaux usées du site ou bien la récupérer.,Danger pour l'environnement causé par l'eau douce.,Danger pour l'environnement causé par l'eau marine. (Dégradation-effectivité: 87,3 %)
Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements à partir du site	Le site devrait assurer par un plan d'urgence, que des mesures préventives conformes de protection sont prises pour minimiser les impacts des rejets épisodiques. un plan de prévention des fuites est nécessaire pour empêcher la libération continuelle de petites quantités. Les pratiques courantes variant selon les sites, des estimations conservatrices des rejets de fabrication sont utilisées.	
Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées	Type de Station de Traitement des Eaux Usées	Station d'épuration domestique
	Débit de l'effluent de la station de traitement des eaux usées	2.000 m3/d
	Efficacité de dégradation	87,3 %
	Pourcentage retiré des eaux usées	87,3 %
	Traitement des Boues	Ne pas épandre les boues industrielles dans les sols naturels., La boue d'épuration doit être incinérée, confinée ou asséchée.
Conditions et mesures en relation avec le traitement externe des déchets en vue de leur élimination	Méthodes d'élimination	Les déchets et les récipients vides doivent être traités comme déchets dangereux en accord avec les réglementations locales et nationales
Conditions et mesures en relation avec la récupération externe des déchets	Méthodes de Récupération	Enregistrement externe et recyclage des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.
2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC5, PROC8a, PROC8b, PROC10, PROC11, PROC13, PROC15, PROC19		
Caractéristiques du produit	Concentration de la	Couvre les teneurs de la substance dans le produit
	Substance dans le Mélange/l'Article	jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).
	Forme Physique (au moment de l'utilisation)	Liquide moyennement volatil
	Pression de vapeur	0,5 - 10 kPa
	Température et pression standard	
Quantité utilisée	Non applicable	
Fréquence et durée d'utilisation	Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire).	
Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs	L'utilisation ne doit pas s'effectuer à plus de 20 °C au dessus de la température ambiante (sauf indication contraire).	
	Préparation du matériel pour application Intérieur.	Assurer un niveau suffisant de ventilation générale (pas moins de 3 à 5 changements d'air par heure). (Efficacité: 30 %)(PROC5)
	Préparation du matériel pour application Extérieur.	S'assurer que l'opération est effectuée à l'extérieur.(PROC5)
	transfert de matériel Transvasement de baril/quantités Installation non	Assurer un niveau suffisant de ventilation générale (pas moins de 3 à 5 changements d'air par heure). (Efficacité: 30 %)(PROC8a)

- SUITE À LA PAGE SUIVANTE -

ANNEXE: UTILISATION SÛRE (suite)

Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur	spécialisée	(Efficacité: 30 %)(PROC8a)
	Application au rouleau, au pistolet et par flux Intérieur.	Assurer un niveau suffisant de ventilation générale (pas moins de 3 à 5 changements d'air par heure). (Efficacité: 30 %)(PROC10)
	Application au rouleau, au pistolet et par flux Extérieur.	S'assurer que l'opération est effectuée à l'extérieur.(PROC10)
	Vaporisation Manuel Intérieur.	Effectuer dans une cabine ventilée ou une enceinte avec extraction d'air. (Efficacité: 80 %)(PROC11)
	Vaporisation Manuel Extérieur.	S'assurer que l'opération est effectuée à l'extérieur. (Efficacité: 30 %)(PROC11)
	Immersion et arrosage Intérieur.	Assurer un niveau suffisant de ventilation générale (pas moins de 3 à 5 changements d'air par heure). (Efficacité: 30 %)(PROC13)
	Immersion et arrosage Extérieur.	S'assurer que l'opération est effectuée à l'extérieur.(PROC13)
	Application manuelle - Peintures au doigt, craies, adhésifs Intérieur.	Assurer un niveau suffisant de ventilation générale (pas moins de 3 à 5 changements d'air par heure). (Efficacité: 30 %)(PROC19)
	Application manuelle - Peintures au doigt, craies, adhésifs Extérieur.	S'assurer que l'opération est effectuée à l'extérieur.(PROC19)
Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé	Application au rouleau, au pistolet et par flux	Porter des gants adaptés répondant à la norme EN374. (Efficacité: 80 %)(PROC10)
	Application au rouleau, au pistolet et par flux Extérieur.	Porter des gants adaptés répondant à la norme EN374.(PROC10)
	Vaporisation Manuel Intérieur.	Porter un appareil respiratoire conforme à EN140 avec filtre de Type A ou mieux. Porter des gants adaptés répondant à la norme
		EN374. (Efficacité: 90 %)(PROC11)
	Vaporisation Manuel Extérieur.	Porter un appareil respiratoire conforme à EN140 avec filtre de Type A ou mieux. (Efficacité: 90 %)(PROC11)
	Application manuelle - Peintures au doigt, craies, adhésifs Intérieur.	Porter des gants résistants aux produits chimiques (répondant à la norme EN374) en combinaison avec une formation de base de l'employé. (Efficacité: 90 %)(PROC19)
	Application manuelle - Peintures au doigt, craies, adhésifs Extérieur.	Porter des gants résistants aux produits chimiques (répondant à la norme EN374) en combinaison avec une formation de base de l'employé.(PROC19)
	Vaporisation Manuel Extérieur.	Porter des gants adaptés répondant à la norme EN374. (Efficacité: 80 %)(PROC11)

3. Estimation de l'exposition et référence de sa source

Environnement

Modèle- EUSES utilisé.

Contribution au	Conditions	Compartiment	Valeur	Niveau	RCR

- SUITE À LA PAGE SUIVANTE -

ANNEXE: UTILISATION SÛRE (suite)

Scénario	spécifiques	Compartiment	Valeur	d'exposition	RCR
---	---	---	Msafe	80000 kg / jour	0,029

Travailleurs
PROC1: ESIG GES worker tool

Contribution au Scénario	Conditions spécifiques	Voies d'exposition	Niveau d'exposition	RCR
PROC1	---	Salarié - par inhalation, à long terme - systémique	0,04mg/m³	0,0001
PROC1	---	Salarié - dermique, à long terme - systémique	0,34mg/kg p.c. /jour	0,01
PROC2	---	Salarié - par inhalation, à long terme - systémique	---	< 1
PROC2	---	Salarié - dermique, à long terme - systémique	---	< 1
PROC3	---	Salarié - par inhalation, à long terme - systémique	93,85mg/m³	0,24
PROC3	---	Salarié - dermique, à long terme - systémique	0,34mg/kg p.c. /jour	0,01
PROC4	---	Salarié - par inhalation, à long terme - systémique	---	< 1
PROC4	---	Salarié - dermique, à long terme - systémique	---	< 1
PROC5	---	Salarié - par inhalation, à long terme - systémique	---	< 1
PROC5	---	Salarié - dermique, à long terme - systémique	---	< 1
PROC8a	---	Salarié - par inhalation, à long terme - systémique	262,79mg/m³	0,71
PROC8a	---	Salarié - dermique, à long terme - systémique	13,71mg/kg p.c. /jour	0,27
PROC8b	---	Salarié - par inhalation, à long terme - systémique	187,71mg/m³	0,51
PROC8b	---	Salarié - dermique, à long terme - systémique	6,86mg/kg p.c. /jour	0,14
PROC10	Utilisation à l'intérieur.	Salarié - par inhalation, à long terme - systémique	262,79mg/m³	0,71
PROC10	Utilisation à l'intérieur.	Salarié - dermique, à long terme - systémique	5,49mg/kg p.c. /jour	0,11
PROC10	Utilisation à l'extérieur.	Salarié - par inhalation, à long terme - systémique	---	< 1
PROC10	Utilisation à l'extérieur.	Salarié - dermique, à long terme - systémique	---	< 1
PROC11	Utilisation à l'intérieur.	Salarié - par inhalation, à long terme - systémique	37,54mg/m³	0,1
PROC11	Utilisation à l'intérieur.	Salarié - dermique, à long terme - systémique	2,14mg/kg p.c. /jour	0,04
PROC11	Utilisation à l'extérieur.	Salarié - par inhalation, à long terme - systémique	131,4mg/m³	0,36
PROC11	Utilisation à l'extérieur.	Salarié - dermique, à long terme - systémique	21,43mg/kg p.c. /jour	0,42
PROC13	---	Salarié - par inhalation, à long terme - systémique	---	< 1

- SUITE À LA PAGE SUIVANTE -

ANNEXE: UTILISATION SÛRE (suite)

PROC13	---	Salarié - dermique, à long terme - systémique	---	< 1
PROC15	---	Salarié - par inhalation, à long terme - systémique	37,54mg/m³	0,1
PROC15	---	Salarié - dermique, à long terme - systémique	0,34mg/kg p.c. /jour	0,01
PROC19	Utilisation à l'intérieur.	Salarié - par inhalation, à long terme - systémique	262,79mg/m³	0,71
PROC19	Utilisation à l'intérieur.	Salarié - dermique, à long terme - systémique	14,14mg/kg p.c. /jour	0,28
PROC19	Utilisation à l'extérieur.	Salarié - par inhalation, à long terme - systémique	---	< 1
PROC19	Utilisation à l'extérieur.	Salarié - dermique, à long terme - systémique	---	< 1

Pour calculer les expositions sur le lieu de travail, on a utilisé l'outil ECETOC TRA, sauf indication contraire.

4. Conseils à l'Utilisateur en Aval pour évaluer s'il travaille dans les limites définies par le Scénario d'Exposition

Environnement				

Les lignes directrices se basent sur les conditions d'exploitation adoptées, qui ne doivent pas être applicables sur tous les sites, une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour établir des mesures conformes de gestion des risques.

L'efficacité de séparation requise pour les eaux usées peut être atteint par l'application de technologies sur/hors site, soit seul ou en combinaison.

L'efficacité de séparation requise pour l'air peut être atteint par l'application de technologies sur site, soit seul ou en combinaison.

Santé

Si d'autres mesures de gestion du risque/conditions d'exploitation sont prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont limités à un niveau au moins équivalent.

Pour le scaling voir : http://www.esig.org/en/regulatory-information/reach/ges-library/ges-library-3

Conseil supplémentaire de bonne pratique en plus de l'Evaluation de la Sécurité Chimique selon REACH

On part du principe de la mise en œuvre d'un standard approprié pour l'hygiène sur le lieu de travail.

XYLENE

1. Scénario d'exposition I : Utilisation dans les revêtements	
Groupes d'utilisateurs principaux	SU 3: Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels
Catégories de processus	PROC1: Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable PROC2: Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée PROC3: Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) PROC4: Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition. PROC5: Mélange dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ ou importants) PROC7: Pulvérisation dans des installations industrielles PROC8a: Transfert de substance ou de mélange (chargement/déchargement) dans des installations non dédiées

- SUITE À LA PAGE SUIVANTE -

ANNEXE: UTILISATION SÛRE (suite)

	PROC8b: Transfert de substance ou de préparation (chargement/ déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées PROC10: Application au rouleau ou au pinceau PROC13: Traitement d'articles par trempage et versage PROC14: Production de préparations ou d'articles par pastillage, compression, extrusion, granulation PROC15: Utilisation en tant que réactif de laboratoire	
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC4: Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication dans des processus et des produits, qui ne deviendront pas partie intégrante des articles	
Activité	Couvre l'utilisation dans les revêtements (peintures, encres, adhésifs, etc.), y compris les expositions lors de l'utilisation (notamment réception, stockage et préparation des matériaux, transfert à partir de conditionnements en vrac et semi- vrac, application par pulvérisation, au rouleau, par étalement, trempage, coulage, lit fluidisé sur des chaines de production et formation de film), du nettoyage et de la maintenance de l'équipement, et des activités de laboratoire associées.	
2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour: ERC4		
La substance est un mélange isomérique, Facilement biodégradable.		
Quantité utilisée	Fraction du tonnage de l'UE utilisée dans la région:	0,1
	Quantités régionales d'utilisation (tonnes/année):	5000 tonne(s)/an
	La partie du tonnage régional utilisée localement:	1
	Tonnage annuel du site	5000 tonne(s)/an
	Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour):	17000 kg / jour
Facteurs environnementaux qui ne sont pas influencés par la gestion du risque	Facteur de Dilution (Rivière)	10
	Facteur de Dilution (Zones Côtières)	100
Autres conditions opératoires données affectant l'exposition de l'environnement	Nombre de jours d'émission par année	300
	Facteur d'Emission ou de Libération: Air	9,8 %
	Facteur d'Emission ou de	0,7 %
	Libération: Eau	
	Facteur d'Emission ou de Libération: Sol	0 %
Conditions techniques et mesures au niveau du procédé pour prévenir les dégagements Conditions techniques et mesures sur-site pour réduire ou limiter les dégagements, les émissions dans l'air et les décharges dans le sol Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements à partir du site	Air	Limiter l'émission aérienne à une efficacité typique de rétention de (%): (Efficacité: 90 %)
	Eau	Si rejet dans la station d'épuration domestique, aucun traitement secondaire des eaux usées n'est nécessaire., Eviter les rejets de substance dans l'eau usée ou la récupérer des eaux usées
	Sol	Ne pas épandre de boues industrielles sur les sols naturels., Le risque provenant de l'exposition de l'environnement est induit par les sols.
	Les pratiques courantes varient selon les sites d'où l'utilisation d'estimations prudentes de rejets issus des processus.	

- SUITE À LA PAGE SUIVANTE -

ANNEXE: UTILISATION SÛRE (suite)

Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées	Débit de l'effluent de la station de traitement des eaux usées	2.000 m3/d
	Pourcentage retiré des eaux usées	93,6 %
	Traitement des Boues	Les boues d'épuration devraient être incinérées, confinées ou traitées.
Conditions et mesures en relation avec le traitement externe des déchets en vue de leur élimination	Traitement des déchets	Le traitement externe et l'élimination des déchets devraient se conformer aux règlementations locale et/ou nationale en vigueur.
Conditions et mesures en relation avec la récupération externe des déchets	Méthodes de Récupération	La récupération externe et le recyclage des déchets devraient se conformer aux règlementations locale et/ou nationale en vigueur.
2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC5, PROC7, PROC8a, PROC8b, PROC10, PROC13, PROC14, PROC15		
Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 %.
	Forme Physique (au moment de l'utilisation)	liquide
	Pression de vapeur	0,5 - 10 kPa
Fréquence et durée d'utilisation	Couvre des expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures	
Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs	On admet que l'utilisation ne se fait pas à plus de 20°C au-dessus de la température ambiante .	
Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion à partir de la source vers le travailleur	Mesures générales (irritants cutanés)	Nettoyer les contaminations/déversements dès qu'ils se produisent.
	Formation de film - séchage et étuvage forcés et autres technologies	Assurer une ventilation par extraction aux points d'émission. Manipuler la substance à l'intérieur d'un système fermé.(PROC2)
	Opérations de mélangeage	Assurer un bon niveau de ventilation générale (pas moins de 3 à 5 renouvellements d'air par heure). Manipuler la substance à l'intérieur d'un système fermé.(PROC3)
	Formation de film - séchage à l'air	Assurer un bon niveau de ventilation générale (pas moins de 3 à 5 renouvellements d'air par heure).(PROC2, PROC3, PROC4)
	Préparation de matière	Fournir un bon niveau de ventilation contrôlée (10 à
	pour application Opérations de mélange (systèmes ouverts)	15 changements d'air par heure)(PROC5)
	Pulvérisation (automatique/par robotique)	Effectuer dans une cabine ventilée équipée d'un flux d'air laminaire.(PROC7)
	Manuel Vaporisation	Fournir un bon niveau de ventilation contrôlée (10 à 15 changements d'air par heure)(PROC7)
	Transferts de matière	S'assurer que les transferts de matière se font sous confinement ou sous une ventilation à extraction.(PROC8a, PROC8b, PROC9)
	Application au rouleau, à la spatule, par écoulement	Assurer une ventilation par extraction aux points d'émission.(PROC10)
	Trempage, immersion et	Fournir un bon niveau de ventilation contrôlée (10 à 15

- SUITE À LA PAGE SUIVANTE -

ANNEXE: UTILISATION SÛRE (suite)

	coulage	changements d'air par heure)(PROC13)
	Transferts par fûts/ lots Transfert / déversement à partir de conteneurs	Fournir un bon niveau de ventilation contrôlée (10 à 15 changements d'air par heure)(PROC8a, PROC8b)
	Production ou préparation ou articles par presse à tablettes, compression, extrusion ou pastillage	Fournir un bon niveau de ventilation contrôlée (10 à 15 changements d'air par heure)(PROC14)
	Nettoyage et maintenance de l'équipement	Purger ou éliminer la substance de l'équipement avant une ouverture ou de la maintenance.(PROC8a, PROC8b)
	Stockage avec des expositions occasionnelles contrôlées	Stocker la substance à l'intérieur d'un système fermé.(PROC2)
	Expositions générales (systèmes fermés)	Manipuler la substance à l'intérieur d'un système fermé.(PROC1)
	Expositions générales (systèmes fermés) avec une collection d'échantillons	Manipuler la substance à l'intérieur d'un système fermé.(PROC2)
Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements, les dispersions, et les expositions	Mesures générales (irritants cutanés)	Fournir une formation basique des employés pour éviter/minimiser les expositions et pour rapporter tout problème de peau qui pourrait se développer.
Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé	Mesures générales (irritants cutanés)	Eviter le contact direct de la peau avec le produit. Identifier les zones potentielles de contact indirect avec la peau. Porter les gants adéquat (testés EN374) pendant les activités où le contact avec la peau est possible. Nettoyer toute contamination de la peau immédiatement. D'autres mesures de protection de la peau telles que le port d'une combinaison étanche et d'un écran facial, peuvent être exigées lors d'activités à grande dispersion, p. ex. la pulvérisation, qui risquent de provoquer une formation substantielle d'aérosols ou de vapeurs.
	Manuel Vaporisation	Porter un appareil respiratoire conforme à EN140 avec filtre de Type A ou mieux.(PROC7)

3. Estimation de l'exposition et référence de sa source

Environnement

EUSES. ESVOC spERC 4.3a.v1 a été utilisé pour évaluer l'exposition environnementale.

Travailleurs

Pour calculer les expositions sur le lieu de travail, on a utilisé l'outil ECETOC TRA, sauf indication contraire. Les expositions prévues ne doivent pas excéder les limites d'exposition applicables quand les conditions opératoires et les mesures de gestion des risques données en section 2 sont mises en place.

4. Conseils à l'Utilisateur en Aval pour évaluer s'il travaille dans les limites définies par le Scénario d'Exposition

Environnement
Le guide est basé sur des conditions opérationnelles hypothétiques qui peuvent ne pas être applicables à tous les sites ;

- SUITE À LA PAGE SUIVANTE -

ANNEXE: UTILISATION SÛRE (suite)

par conséquent, un étalonnage (scaling) peut être nécessaire pour définir des mesures de gestion des risques appropriées et propres à un site donné. L'efficacité d'épuration des eaux usées requise peut être atteinte au moyen de technologies sur site/hors site, soit seules soit associées. L'efficacité d'épuration de l'air requise peut être atteinte au moyen de technologies sur site, soit seules soit associées. Des informations plus détaillées relatives à l'étalonnage (scaling) et aux technologies de contrôle sont fournies dans la fiche d'orientation SpERC (http://cefic.org/en/reach-for-industries-libraries.html). Santé Lorsque d'autres mesures de gestion des risques/conditions opérationnelles sont adoptées, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont maitrisés au moins jusqu'à des niveaux équivalents.
Conseil supplémentaire de bonne pratique en plus de l'Evaluation de la Sécurité Chimique selon REACH
On admet qu'un bon niveau de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.

1. Scénario d'exposition II : Utilisation dans les revêtements		
Groupes d'utilisateurs principaux	SU 21: Utilisations par des consommateurs: Ménages privés (= public général = consommateurs)	
Catégorie de produit chimique	PC1: Adhésifs, produits d'étanchéité PC4: Produits antigel et de dégivrage PC8: Produits biocides (p. ex. désinfectants, insecticides) PC9a: Revêtements et peintures, solvants, diluants PC9b: Charges, mastics, plâtre, pâte à modeler PC9c: Peintures au doigt PC15: Produits de traitement de surfaces non métalliques PC18: Encres et toners PC23: Produits pour tannage, teinture, imprégnation de fini-tion et soin du cuir PC24: Lubrifiants, graisses et agents de décoffrage PC31: Produits lustrant et mélanges de cires PC34: Colorants pour textiles, produits de finition et d'imprégnation y compris agents de blanchiment et autres adjuvants de fabrication	
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC8a: Utilisation intérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts ERC8d: Utilisation extérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts	
Activité	Couvre l'utilisation dans les revêtements (peintures, encres, adhésifs, etc.), y compris les expositions lors de l'utilisation (notamment transfert et préparation des produits, application au pinceau, par pulvérisation manuelle ou par des procédés similaires) et du nettoyage de l'équipement.	
2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour: ERC8a, ERC8d		
La substance est un mélange isomérique, Facilement biodégradable.		
Quantité utilisée	Fraction du tonnage de l'UE utilisée dans la région:	0,1
	Quantités régionales d'utilisation (tonnes/année):	5000 tonne(s)/an
	La partie du tonnage régional utilisée localement:	0,002

- SUITE À LA PAGE SUIVANTE -

ANNEXE: UTILISATION SÛRE (suite)

	Tonnage annuel du site	10 tonne(s)/an
	Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour):	27,4 kg / jour
Facteurs environnementaux qui ne sont pas influencés par la gestion du risque	Facteur de Dilution (Rivière)	10
	Facteur de Dilution (Zones Côtières)	100
Autres conditions opératoires données affectant l'exposition de l'environnement	Nombre de jours d'émission par année	365
	Facteur d'Emission ou de Libération: Air	98,5 %
	Facteur d'Emission ou de Libération: Eau	1 %
	Facteur d'Emission ou de Libération: Sol	0,5 %
Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées	Débit de l'effluent de la station de traitement des eaux usées	2.000 m3/d
	Pourcentage retiré des eaux usées	93,6 %
	Traitement des Boues	Les boues d'épuration devraient être incinérées, confinées ou traitées.
Conditions et mesures en relation avec le traitement externe des déchets en vue de leur élimination	Traitement des déchets	Le traitement externe et l'élimination des déchets devraient se conformer aux règlementations locale et/ou nationale en vigueur.
Conditions et mesures en relation avec la récupération externe des déchets	Méthodes de Récupération	La récupération externe et le recyclage des déchets devraient se conformer aux règlementations locale et/ou nationale en vigueur.
2.12 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des consommateurs pour: PC9a: Peinture murale aqueuse au latex		
Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Concentration de la substance dans le produit : 0% - 0.5%
	Forme Physique (au moment de l'utilisation)	liquide
	Pression de vapeur	> 10 Pa
Quantité utilisée	Quantité utilisée par cas	2,76 kg
Fréquence et durée d'utilisation	Durée d'exposition	2,2 h
	Fréquence d'utilisation	4 jours/ an
Facteurs humains qui ne sont pas influencés par la gestion du risque	Zone de la peau exposée	Couvre une surface de peau exposée de : 428,75 cm2
Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des consommateurs	Dimension du local	20 m3
	Couvre l'utilisation à température ambiante., Couvre l'utilisation en présence d'une ventilation domestique typique.	
2.13 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des consommateurs pour: PC9a: Peinture à base d'eau, riche en solvant et très solide		
Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre des concentrations jusqu'à 2%
	Forme Physique (au moment de l'utilisation)	liquide

- SUITE À LA PAGE SUIVANTE -

ANNEXE: UTILISATION SÛRE (suite)

	Pression de vapeur	> 10 Pa
Quantité utilisée	Quantité utilisée par cas	744 g
Fréquence et durée d'utilisation	Durée d'exposition	2,20 h
	Fréquence d'utilisation	6 jours/ an
Facteurs humains qui ne sont pas influencés par la gestion du risque	Zone de la peau exposée	Couvre une surface de peau exposée de : 428,75 cm2
Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des consommateurs	Dimension du local	20 m3
	Couvre l'utilisation à température ambiante., Couvre l'utilisation en présence d'une ventilation domestique typique.	
2.14 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des consommateurs pour: PC9a: Bouteille de spray à aérosol		
Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre des concentrations allant jusqu'à 21%
	Forme Physique (au moment de l'utilisation)	liquide
	Pression de vapeur	> 10 Pa
Quantité utilisée	Quantité utilisée par cas	215 g
Fréquence et durée d'utilisation	Durée d'exposition	0,33 h
	Fréquence d'utilisation	2 jours/ an
Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des consommateurs	Dimension du local	34 m3
	Couvre l'utilisation dans un garage pour une seule voiture (34 m3) en présence d'une ventilation typique., Couvre l'utilisation à température ambiante.	
2.15 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des consommateurs pour: PC9a: Dissolvant (dissolvant pour peinture, colle, papier peint, produits d'étanchéité)		
Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Concentration de la substance dans le produit : 0% - 3%
	Forme Physique (au moment de l'utilisation)	liquide
	Pression de vapeur	> 10 Pa
Quantité utilisée	Quantité utilisée par cas	491 g
Fréquence et durée d'utilisation	Durée d'exposition	2 h
	Fréquence d'utilisation	3 jours/ an
Facteurs humains qui ne sont pas influencés par la gestion du risque	Zone de la peau exposée	Couvre une surface de peau exposée de : 857,50 cm2
Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des consommateurs	Dimension du local	20 m3
	Couvre l'utilisation à température ambiante., Couvre l'utilisation en présence d'une ventilation domestique typique.	
3. Estimation de l'exposition et référence de sa source		
Environnement		
EUSES. ESVOC spERC 8.3c.v1 a été utilisé pour évaluer l'exposition environnementale.		
Consommateurs		
ECETOC TRA consumer v3. Les expositions prévues ne doivent pas excéder les limites d'exposition applicables quand les conditions opératoires et les mesures de gestion des risques données en section 2 sont mises en place.		

- SUITE À LA PAGE SUIVANTE -

ANNEXE: UTILISATION SÛRE (suite)

4. Conseils à l'Utilisateur en Aval pour évaluer s'il travaille dans les limites définies par le Scénario d'Exposition
Environnement Le guide est basé sur des conditions opérationnelles hypothétiques qui peuvent ne pas être applicables à tous les sites ; par conséquent, un étalonnage (scaling) peut être nécessaire pour définir des mesures de gestion des risques appropriées et propres à un site donné. L'efficacité d'épuration des eaux usées requise peut être atteinte au moyen de technologies sur site/hors site, soit seules soit associées.
L'efficacité d'épuration de l'air requise peut être atteinte au moyen de technologies sur site, soit seules soit associées. Des informations plus détaillées relatives à l'étalonnage (scaling) et aux technologies de contrôle sont fournies dans la fiche d'orientation SpERC (http://cefic.org/en/reach-for-industries-libraries.html). Santé Lorsque d'autres mesures de gestion des risques/conditions opérationnelles sont adoptées, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont maitrisés au moins jusqu'à des niveaux équivalents.

1. Scénario d'exposition III : Utilisation dans les revêtements	
Groupes d'utilisateurs principaux	SU 22: Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)
Catégories de processus	PROC1: Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable PROC2: Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée PROC3: Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) PROC4: Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition. PROC5: Mélange dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ ou importants) PROC8a: Transfert de substance ou de mélange (chargement/déchargement) dans des installations non dédiées PROC8b: Transfert de substance ou de préparation (chargement/ déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées PROC10: Application au rouleau ou au pinceau PROC11: Pulvérisation en dehors d'installations industrielles PROC13: Traitement d'articles par trempage et versage PROC15: Utilisation en tant que réactif de laboratoire PROC19: Mélange manuel entraînant un contact intime avec la peau; seuls des EPI sont disponibles
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC8a: Utilisation intérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts ERC8d: Utilisation extérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts
Activité	Couvre l'utilisation dans les revêtements (peintures, encres, adhésifs, etc.), y compris les expositions lors de l'utilisation (notamment réception, stockage et préparation des matériaux, transfert à partir de conditionnements en vrac et semi- vrac, application par pulvérisation, au rouleau, au pinceau, par étalement à la main ou par des procédés similaires, et formation de film), du nettoyage et de la maintenance de l'équipement, et des activités de laboratoire associées.

2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour: ERC8a, ERC8d		
La substance est un mélange isomérique, Facilement biodégradable.		
	Fraction du tonnage de l'UE utilisée dans la	0,1

- SUITE À LA PAGE SUIVANTE -

ANNEXE: UTILISATION SÛRE (suite)

	région:	
Quantité utilisée	Quantités régionales d'utilisation (tonnes/année):	5000 tonne(s)/an
	La partie du tonnage régional utilisée localement:	0,002
	Tonnage annuel du site	10 tonne(s)/an
	Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour):	27,4 kg / jour
Facteurs environnementaux qui ne sont pas influencés par la gestion du risque	Facteur de Dilution (Rivière)	10
	Facteur de Dilution (Zones Côtières)	100
Autres conditions opératoires données affectant l'exposition de l'environnement	Nombre de jours d'émission par année	365
	Facteur d'Emission ou de Libération: Air	98 %
	Facteur d'Emission ou de Libération: Eau	1 %
	Facteur d'Emission ou de Libération: Sol	1 %
Conditions techniques et mesures au niveau du procédé pour prévenir les dégagements Conditions techniques et mesures sur-site pour réduire ou limiter les dégagements, les émissions dans l'air et les décharges dans le sol Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements à partir du site	Eau	Si rejet dans la station d'épuration domestique, aucun traitement secondaire des eaux usées n'est nécessaire., Eviter les rejets de substance dans l'eau usée ou la récupérer des eaux usées
	Sol	Ne pas épandre de boues industrielles sur les sols naturels.
	Sédiment	Le risque provenant de l'exposition de l'environnement est induit par les sédiments d'eau douce.
	Les pratiques courantes varient selon les sites d'où l'utilisation d'estimations prudentes de rejets issus des processus.	
Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées	Débit de l'effluent de la station de traitement des eaux usées	2.000 m3/d
	Pourcentage retiré des eaux usées	93,6 %
	Traitement des Boues	Les boues d'épuration devraient être incinérées, confinées ou traitées.
Conditions et mesures en relation avec le traitement externe des déchets en vue de leur élimination	Traitement des déchets	Le traitement externe et l'élimination des déchets devraient se conformer aux règlementations locale et/ou nationale en vigueur.
Conditions et mesures en relation avec la récupération externe des déchets	Méthodes de Récupération	La récupération externe et le recyclage des déchets devraient se conformer aux règlementations locale et/ou nationale en vigueur.
2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC5, PROC8a, PROC8b, PROC10, PROC11, PROC13, PROC15, PROC19		
Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 %.
	Forme Physique (au moment de l'utilisation)	liquide
	Pression de vapeur	0,5 - 10 kPa

- SUITE À LA PAGE SUIVANTE -

ANNEXE: UTILISATION SÛRE (suite)

Fréquence et durée d'utilisation	Couvre des expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures	
	Durée d'exposition par jour	< 4 h(PROC8a, PROC8b, PROC13)
Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs	Limiter la teneur de la substance dans le produit à 5%.(PROC19)	
	On admet que l'utilisation ne se fait pas à plus de 20°C au-dessus de la température ambiante .	
Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion à partir de la source vers le travailleur	Mesures générales (irritants cutanés)	Nettoyer les contaminations/déversements dès qu'ils se produisent.
	Remplissage/préparation de l'équipement à partir des fûts ou des conteneurs.	S'assurer que les transferts de matière se font sous confinement ou sous une ventilation à extraction. Manipuler la substance à l'intérieur d'un système fermé.(PROC8a, PROC8b, PROC9)
	Expositions générales (systèmes fermés) Utiliser dans des systèmes confinés	S'assurer que les transferts de matière se font sous confinement ou sous une ventilation à extraction. Manipuler la substance à l'intérieur d'un système fermé.(PROC2)
	Préparation de matière pour application Extérieur	Fournir un bon niveau de ventilation contrôlée (10 à 15 changements d'air par heure) Manipuler la substance à l'intérieur d'un système fermé. ou Eviter d'effectuer l'opération pendant plus de 1 heure.(PROC3, PROC5)
	Préparation de matière pour application Intérieur	Fournir un bon niveau de ventilation contrôlée (10 à 15 changements d'air par heure) Manipuler la substance à l'intérieur d'un système fermé. ou Eviter d'effectuer l'opération pendant plus de 1 heure.(PROC3, PROC5)
	Transferts de matière Transferts par fûts/ lots	Transfert via des lignes fermées. Assurer un bon niveau de ventilation générale (pas moins de 3 à 5 renouvellements d'air par heure).(PROC8a, PROC8b)
	Application au rouleau, à la spatule, par écoulement Intérieur	Fournir un bon niveau de ventilation contrôlée (10 à 15 changements d'air par heure)(PROC10)
	Manuel Vaporisation Intérieur	Effectuer dans une cabine ventilée équipée d'un flux d'air laminaire.(PROC11)
	Trempage, immersion et coulage Intérieur	Assurer une ventilation par extraction aux points d'émission. Eviter d'effectuer l'opération pendant plus de 4 heures.(PROC13)
	Activités de laboratoire	Manipuler dans une hotte aspirante ou sous une ventilation à extraction.(PROC15)
	Application à la main - peintures au doigt, pastels, adhésifs Intérieur	Fournir un bon niveau de ventilation contrôlée (10 à 15 changements d'air par heure)(PROC19)
	Application à la main - peintures au doigt, pastels, adhésifs Extérieur	Eviter d'effectuer l'opération pendant plus de 4 heures.(PROC19)

- SUITE À LA PAGE SUIVANTE -

ANNEXE: UTILISATION SÛRE (suite)

	Nettoyage et maintenance de l'équipement	Purger ou éliminer la substance de l'équipement avant une ouverture ou de la maintenance. Eviter d'effectuer l'opération pendant plus de 4 heures.(PROC8a, PROC8b)
	Stockage	Fournir un bon niveau de ventilation contrôlée (10 à 15 changements d'air par heure) Stocker la substance à l'intérieur d'un système fermé.(PROC2)
	Expositions générales (systèmes fermés)	Manipuler la substance à l'intérieur d'un système fermé.(PROC1)
Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements, les dispersions, et les expositions	Mesures générales (irritants cutanés)	Fournir une formation basique des employés pour éviter/minimiser les expositions et pour rapporter tout problème de peau qui pourrait se développer.
Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé	Mesures générales (irritants cutanés)	Identifier les zones potentielles de contact indirect avec la peau. Porter les gants adéquat (testés EN374) pendant les activités où le contact avec la peau est possible. Nettoyer toute contamination de la peau
		immédiatement. D'autres mesures de protection de la peau telles que le port d'une combinaison étanche et d'un écran facial, peuvent être exigées lors d'activités à grande dispersion, p. ex. la pulvérisation, qui risquent de provoquer une formation substantielle d'aérosols ou de vapeurs.
	Application au rouleau, à la spatule, par écoulement Intérieur	Porter un appareil respiratoire conforme à EN140 avec filtre de Type A ou mieux.(PROC10)
	Application au rouleau, à la spatule, par écoulement Extérieur	Porter un appareil respiratoire conforme à EN140 avec filtre de Type A ou mieux.(PROC10)
	Manuel Vaporisation Extérieur	Porter un appareil respiratoire avec masque complet conforme à EN136 avec filtre de Type A ou mieux Eviter d'effectuer l'opération pendant plus de 4 heures.(PROC11)
	Trempage, immersion et coulage Extérieur	Porter un appareil respiratoire conforme à EN140 avec filtre de Type A ou mieux.(PROC13)

3. Estimation de l'exposition et référence de sa source

Environnement

EUSES. ESVOC spERC 8.3b.v1 a été utilisé pour évaluer l'exposition environnementale.

Travailleurs

Pour calculer les expositions sur le lieu de travail, on a utilisé l'outil ECETOC TRA, sauf indication contraire. Les expositions prévues ne doivent pas excéder les limites d'exposition applicables quand les conditions opératoires et les mesures de gestion des risques données en section 2 sont mises en place.

4. Conseils à l'Utilisateur en Aval pour évaluer s'il travaille dans les limites définies par le Scénario d'Exposition

- SUITE À LA PAGE SUIVANTE -

ANNEXE: UTILISATION SÛRE (suite)

Environnement Le guide est basé sur des conditions opérationnelles hypothétiques qui peuvent ne pas être applicables à tous les sites ; par conséquent, un étalonnage (scaling) peut être nécessaire pour définir des mesures de gestion des risques appropriées et propres à un site donné. L'efficacité d'épuration des eaux usées requise peut être atteinte au moyen de technologies sur site/hors site, soit seules soit associées. L'efficacité d'épuration de l'air requise peut être atteinte au moyen de technologies sur site, soit seules soit associées. Des informations plus détaillées relatives à l'étalonnage (scaling) et aux technologies de contrôle sont fournies dans la fiche d'orientation SpERC (http://cefic.org/en/reach-for-industries-libraries.html). Santé Lorsque d'autres mesures de gestion des risques/conditions opérationnelles sont adoptées, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont maitrisés au moins jusqu'à des niveaux équivalents.	
Conseil supplémentaire de bonne pratique en plus de l'Evaluation de la Sécurité Chimique selon REACH	
On admet qu'un bon niveau de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.	

L'information contenue sur cette Fiche de données de sécurité est fondée sur des sources, des connaissances techniques ainsi que sur la législation en vigueur au niveau européen et national, ne pouvant en aucun cas, garantir l'exactitude de celle-ci. Il est impossible de considérer que ladite information est une garantie des propriétés dudit produit. Il s'agit simplement d'une description concernant les exigences en matière de sécurité. La méthodologie et les conditions de travail des utilisateurs de ce produit ne relèvent pas de nos connaissances et de nos contrôles, l'utilisateur devant toujours assumer en toute responsabilité les mesures nécessaires à prendre pour observer les exigences légales en matière de manipulation, stockage, usage et élimination de produits chimiques. L'information contenue sur cette fiche de sécurité ne concerne que ce produit, ce dernier ne devant pas être utilisé à d'autres fins que celles qui y sont stipulées.

- FIN DE LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ -

PRIMAIRE 515 S composant B

RUBRIQUE 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1 Identificateur de produit: PRIMAIRE 515 S composant B

Autres moyens d'identification:

UFI: 3QP0-F0GW-9001-HRRQ

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées:

Utilisations identifiées pertinentes: Primaire époxydique à deux composants en phase solvant. Composant B

Utilisations déconseillées: Toute utilisation non spécifiée dans cette section ou dans la sous-rubrique 7.3

Pour des informations détaillées sur l'utilisation sécurisés et spécifique du produit, voir l'annexe

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité:

Société des Colorants du Sud Ouest
18, Rue du Meilleur Ouvrier de France - ZI de l'Hippodrome
33700 Merignac - FRANCE
Tél.: (33) 05.56.34.23.08 - Fax: (33) 05.56.13.00.73
info@unikalo.com
https://www.unikalo.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence: (33) 01.45.42.59.59. (INRS Rue Olivier Noyer PARIS)

RUBRIQUE 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification de la substance ou du mélange:

Règlement n° 1272/2008 (CLP) :

La classification de ce produit a été réalisée conformément au Règlement n° 1272/2008 (CLP).

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë, Catégorie 4, H312+H332
Aquatic Chronic 3: Dangerosité chronique pour le milieu aquatique, Catégorie 3, H412
Eye Irrit. 2: Irritation oculaire, catégorie 2, H319
Flam. Liq. 3: Liquides inflammables, Catégorie 3, H226
Skin Irrit. 2: Irritation cutanée, catégorie 2, H315
STOT RE 2: Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition répétée, catégorie de danger 2, H373
STOT SE 3: Toxicité spécifique avec effets de somnolence et vertiges (exposition unique), Catégorie 3, H336

2.2 Éléments d'étiquetage:

Règlement n° 1272/2008 (CLP) :

Attention

Mentions de danger:

Acute Tox. 4: H312+H332 - Nocif en cas de contact cutané ou d´inhalation.
Aquatic Chronic 3: H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Eye Irrit. 2: H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.
Flam. Liq. 3: H226 - Liquide et vapeurs inflammables.
Skin Irrit. 2: H315 - Provoque une irritation cutanée.
STOT RE 2: H373 - Risque présumé d´effets graves pour les organes à la suite d´expositions répétées ou d´une exposition prolongée.
STOT SE 3: H336 - Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Conseils de prudence:

P210: Tenir à l´écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d´inflammation. Ne pas fumer.
P280: Porter des gants de protection/des vêtements de protection/protection respiratoire/un équipement de protection des yeux/chaussures de protection.
P304+P340: EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P305+P351+P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P370+P378: En cas d´incendie: Utiliser de la poudre polyvalente ABC pour l´extinction.
P501: Éliminer le contenu/récipient conformément à la législation actuelle de traitement des déchets

Substances qui contribuent à la classification

- SUITE À LA PAGE SUIVANTE -

RUBRIQUE 2: IDENTIFICATION DES DANGERS (suite)

1-méthoxy-2-propanol (CAS: 107-98-2); Xylène (CAS: 1330-20-7); Éthylbenzène (CAS: 100-41-4)

2.3 Autres dangers:

Le produit ne répond pas aux critères des substances persistantes, bioaccumulables et toxiques (PBT) / des substances très persistantes et très bioaccumulables (vPvB)
Le produit ne répond pas aux critères relatifs aux propriétés de perturbation endocrinienne.

RUBRIQUE 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1 Substances:

Non concerné

3.2 Mélanges:

Description chimique: Mélange à base d´additifs, pigments et résines

Composants:

Conformément à l´Annexe II du Règlement (CE) nº1907/2006 (point 3), le produit contient::

Identification	Nom chimique /classification		Concentration
CAS: 107-98-2 EC: 203-539-1 Index: 603-064-00-3 REACH: 01-2119457435-35-XXXX	**1-méthoxy-2-propanol**[1]	ATP ATP01	**25 - <50 %**
	Règlement 1272/2008	Flam. Liq. 3: H226; STOT SE 3: H336 - Attention	
CAS: 198028-08-9 EC: Non concerné Index: Non concerné REACH: Non concerné	**Acides gras, C18-insaturés., dimères, polymères avec acide isophtalique, acides gras de tall-oil et triéthylènetétramine**[1]	Auto classifiée	**25 - <50 %**
	Règlement 1272/2008	Aquatic Chronic 3: H412; Eye Irrit. 2: H319; Skin Irrit. 2: H315 - Attention	
CAS: 1330-20-7 EC: 215-535-7 Index: 601-022-00-9 REACH: 01-2119488216-32-XXXX	**Xylène**[1]	Auto classifiée	**10 - <25 %**
	Règlement 1272/2008	Acute Tox. 4: H312+H332; Aquatic Chronic 3: H412; Asp. Tox. 1: H304; Eye Irrit. 2: H319; Flam. Liq. 3: H226; Skin Irrit. 2: H315; STOT RE 2: H373; STOT SE 3: H335 - Danger	
CAS: 100-41-4 EC: 202-849-4 Index: 601-023-00-4 REACH: 01-2119489370-35-XXXX	**Éthylbenzène**[1]	ATP ATP06	**1 - <2,5 %**
	Règlement 1272/2008	Acute Tox. 4: H332; Asp. Tox. 1: H304; Flam. Liq. 2: H225; STOT RE 2: H373 - Danger	
CAS: 108-88-3 EC: 203-625-9 Index: 601-021-00-3 REACH: 01-2119471310-51-XXXX	**Toluène**[1]	Auto classifiée	**0,1 - <1 %**
	Règlement 1272/2008	Aquatic Chronic 3: H412; Asp. Tox. 1: H304; Flam. Liq. 2: H225; Repr. 2: H361d; Skin Irrit. 2: H315; STOT RE 2: H373; STOT SE 3: H336 - Danger	
CAS: 7664-38-2 EC: 231-633-2 Index: 015-011-00-6 REACH: 01-2119485924-24-XXXX	**Acide phosphorique**[2]	Auto classifiée	**0,0015 - <0,1 %**
	Règlement 1272/2008	Acute Tox. 4: H302; Eye Dam. 1: H318; Met. Corr. 1: H290; Skin Corr. 1B: H314 - Danger	

[1] Substance qui présente un risque pour la santé ou l´environnement qui répond aux critères énoncés dans le Règlement (UE) n°2020/878
[2] Substance pour laquelle il existe, en vertu des dispositions de l´Union, une limite d´exposition sur le lieu de travail

Pour plus d'informations sur les dangers du produit, voir les rubriques 11, 12 et 16.

Autres informations:

Identification	Limite de concentration spécifique
Acide phosphorique CAS: 7664-38-2 EC: 231-633-2	% (p/p) >=25: Skin Corr. 1B - H314 10<= % (p/p) <25: Skin Irrit. 2 - H315 % (p/p) >=25: Eye Dam. 1 - H318 10<= % (p/p) <25: Eye Irrit. 2 - H319

L'estimation de la toxicité aiguë pour la substance figurant à l'annexe VI, partie 3, du règlement (CE) no 1272/2008 ou déterminée conformément à l'annexe I dudit règlement:

Identification	Toxicité sévère		Genre
Xylène	DL50 orale	Pas pertinent	
CAS: 1330-20-7	DL50 cutanée	Pas pertinent	
EC: 215-535-7	CL50 inhalation	11 mg/L (ATEi)	

RUBRIQUE 4: PREMIERS SECOURS

4.1 Description des premiers secours:

- SUITE À LA PAGE SUIVANTE -

RUBRIQUE 4: PREMIERS SECOURS (suite)

Les symptômes résultant d´une intoxication peuvent survenir après l´exposition, raison pour laquelle, en cas de doute, toute exposition directe au produit chimique ou persistance de la gêne exige des soins médicaux, en fournissant la FDS du produit concerné.

Par inhalation:

Transporter immédiatement la victime à l´air frais et la maintenir au repos. Dans les cas graves tels qu´un arrêt cardiaque et respiratoire, des techniques de respiration artificielle seront exécutées (respiration bouche à bouche, massage cardiaque, apport d´oxygène,etc.) en exigeant immédiatement les soins d´un médecin.

Par contact cutané:

Retirer les vêtements et les chaussures contaminés, rincer la peau ou, si besoin, doucher abondamment la personne concernée à l'eau froide et au savon neutre. En cas d'affection importante, consulter un médecin. Si le mélange produit des brûlures ou une congélation, ne pas retirer les vêtements car la lésion produite pourrait empirer si ceux-ci sont collés à la peau. Dans le cas où des ampoules se formeraient sur la peau, celles-ci ne doivent jamais être percées car cela augmenterait le risque d'infection.

Par contact avec les yeux:

Rincer les yeux avec de l´eau en abondance à température ambiante au minimum pendant 15 minutes. Éviter que la personne affectée se frotte ou ferme les yeux. Si la personne accidentée utilise des lentilles de contact, celles-ci devront être enlevées à condition qu´elles ne soient pas collées aux yeux, auquel cas, cela pourrait provoquer des lésions supplémentaires. Dans tous les cas et après nettoyage, il faudra se rendre chez un médecin le plus rapidement possible muni de la FDS du produit.

Par ingestion/aspiration:

Ne pas provoquer de vomissement. En cas de vomissement, maintenir la tête penchée en avant pour éviter toute aspiration. Maintenir la personne affectée au repos. Rincer la bouche et la gorge, vu qu´il est possible qu´elles aient été touchées lors de l´ingestion.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés:

Les effets aigus et à retardement sont ceux signalés dans les rubriques 2 et 11.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires:

Pas pertinent

RUBRIQUE 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction:

Moyens d'extinction appropriés:

Utiliser de préférence des extincteurs à poudre polyvalente (poudre ABC), sinon utiliser des extincteurs à poudre physique ou à base de dioxyde de carbone (CO_2).

Moyens d'extinction inappropriés:

IL N´EST PAS RECOMMANDÉ d´utiliser des jets d´eau pour l´extinction.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:

La réaction suite à la combustion ou décomposition thermique peut s'avérer très toxique et par conséquent, représenter un risque très élevé pour la santé.

5.3 Conseils aux pompiers:

En fonction de l´ampleur de l´incendie, il pourra être nécessaire de porter des vêtements de protection intégrale ainsi qu´un équipement respiratoire personnel. Disposer d´un minimum d´installations d´urgence ou d´éléments d´intervention (couvertures ignifuges, trousse à pharmacie...) selon la Directive 89/654/CE.

Dispositions supplémentaires:

Intervenir conformément au Plan d´Urgences Intérieur et aux Fiches d´information relatives aux interventions en cas d´accidents et autres urgences. Supprimer toute source d´ignition. En cas d´incendie, refroidir les containers de stockage des produits susceptibles de s´enflammer ou d´exploser en raison des températures élevées. Éviter le déversement des produits servant à éteindre l´incendie en milieu aquatique.

RUBRIQUE 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:

Pour les non-secouristes:

Isoler les fuites à condition qu´il n´y ait pas de risque supplémentaire pour les personnes en charge de cette tâche. Évacuer la zone et maintenir éloignées les personnes sans protection. En cas de contact potentiel avec le produit déversé, il est obligatoire de porter l'équipement de protection individuelle (Voir rubrique 8). Éviter en priorité toute formation de mélanges vapeur-air inflammables, par ventilation ou utilisation d´agent d'Inertisation. Supprimer toute source d´ignition. Éliminer les décharges électrostatiques provoquées par l´interconnexion de toutes les surfaces conductrices sur lesquelles de l´électricité statique peut apparaître, le tout connecté à la terre.

Pour les secouristes:

- SUITE À LA PAGE SUIVANTE -

RUBRIQUE 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE (suite)

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées. Voir rubrique 8.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

Éviter impérativement tout type de déversement en milieu aquatique. Conserver le produit absorbé dans des récipients hermétiques. Notifier à l´autorité compétente en cas d´exposition auprès du public ou de l´environnement.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Nous préconisons:

Absorber le déversement au moyen de sable ou d´un absorbant inerte et le mettre en lieu sûr. Ne pas absorber au moyen de sciure ou autres absorbants combustibles. Pour toute autre information relative à l´élimination, consulter la rubrique 13.

6.4 Référence à d´autres rubriques:

Voir les rubriques 8 et 13.

RUBRIQUE 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:

A.- Précautions pour une manipulation en toute sécurité

Respecter la législation en vigueur en matière de prévention des risques au travail. Maintenir les récipients hermétiques. Contrôler les écoulements et déchets, élimination par des méthodes sûres (chapitre 6). Éviter le déversement libre à partir du récipient. Maintenir les lieux ordonnés et propres, où sont manipulés les produits dangereux.

B.- Recommandations techniques pour la prévention des incendies et des explosions.

Transvaser dans un lieu correctement ventilé, de préférence au moyen d´une extraction localisée. Contrôler totalement les foyers inflammable (téléphones portables, étincelles,…) et ventiler lors des opérations de nettoyage. Eviter toute atmosphère dangereuse à l'intérieur des récipients, dans la mesure du possible. Transvaser lentement pour éviter de causer des décharges électrostatiques. En cas de décharges électrostatiques: garantir une connexion équipotentielle parfaite, utiliser des prises terre systématiquement, ne pas porter des vêtements de travail en fibres acryliques, privilégiant des vêtements en coton et des bottes. Respecter les exigences de base, en matière de sécurité pour équipements et systèmes définis dans la Directive 2014/34/EC ainsi que les dispositions minimum pour garantir la protection de la sécurité et la santé des employés selon les critères retenus dans la Directive 1999/92/EC. Consulter la rubrique 10 concernant les conditions et les matières à éviter.

C.- Recommandations techniques pour la prévention des risques ergonomiques et toxicologiques.

Pour le contrôle de l'exposition, consulter la rubrique 8. Ne pas manger, boire et fumer dans les zones de travail; se laver les mains après chaque utilisation; enlever les vêtements et l'équipement de protection contaminés avant d'entrer dans une zone de restauration

D.- Recommandations techniques pour la prévention des risques environnementaux

Du fait de la dangerosité de ce produit pour l´environnement, il est recommandé de le manipuler à l´intérieur d´une zone ayant des barrières de contrôle contre la pollution en cas de déversement et de disposer également d´un matériel absorbant à proximité

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités:

A.- Mesures techniques de stockage

Température minimale: 5 ºC

Température maximale: 35 ºC

Durée maximale: 12 mois

B.- Conditions générales de stockage

Éviter toutes sources de chaleur et tout contact avec des aliments. Pour obtenir des informations supplémentaires voir sous-rubrique 10.5

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s):

Voir l'annexe pour des informations détaillées sur la manipulation, stockage et utilisations finales spécifiques

RUBRIQUE 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Paramètres de contrôle:

Substances dont les valeurs limites d´exposition professionnelle doivent être contrôlées sur le lieu de travail:

INRS (Révision/Mise à jour : Décret n° 2021-1849 du 28 décembre 2021, décret n° 2021-1763 du 23 décembre 2021 et arrêté du 9 décembre 2021):

Identification	Limites d´exposition professionnelle		
1-méthoxy-2-propanol	VME	50 ppm	188 mg/m³
CAS: 107-98-2 EC: 203-539-1	VLCT	100 ppm	375 mg/m³

- SUITE À LA PAGE SUIVANTE -

RUBRIQUE 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE (suite)

INRS (Révision/Mise à jour : Décret n° 2021-1849 du 28 décembre 2021, décret n° 2021-1763 du 23 décembre 2021 et arrêté du 9 décembre 2021):

Identification	Limites d´exposition professionnelle		
Xylène	VME	50 ppm	221 mg/m³
CAS: 1330-20-7 EC: 215-535-7	VLCT	100 ppm	442 mg/m³
Éthylbenzène	VME	20 ppm	88,4 mg/m³
CAS: 100-41-4 EC: 202-849-4	VLCT	100 ppm	442 mg/m³
Toluène	VME	20 ppm	76,8 mg/m³
CAS: 108-88-3 EC: 203-625-9	VLCT	100 ppm	384 mg/m³
Acide phosphorique	VME	0,2 ppm	1 mg/m³
CAS: 7664-38-2 EC: 231-633-2	VLCT	0,5 ppm	2 mg/m³

Valeurs limites biologiques (VLB):

ANSES-Valeurs limites biologiques (VLB) et valeurs biologiques de référence (VBR) pour la surveillance biologique des expositions professionnelles:

Identification	VLB	Indicateur biologique	Moment de prélèvement
Toluène CAS: 108-88-3 EC: 203-625-9	0,02 mg/L	Toluène dans le sang	En fin de semaine – début de poste

DNEL (Travailleurs):

		Courte exposition		Longue exposition	
Identification		Systémique	Local	Systémique	Local
1-méthoxy-2-propanol	Oral	Pas pertinent	Pas pertinent	Pas pertinent	Pas pertinent
CAS: 107-98-2	Cutanée	Pas pertinent	Pas pertinent	183 mg/kg	Pas pertinent
EC: 203-539-1	Inhalation	553,5 mg/m³	553,5 mg/m³	369 mg/m³	Pas pertinent
Xylène	Oral	Pas pertinent	Pas pertinent	Pas pertinent	Pas pertinent
CAS: 1330-20-7	Cutanée	Pas pertinent	Pas pertinent	212 mg/kg	Pas pertinent
EC: 215-535-7	Inhalation	442 mg/m³	442 mg/m³	221 mg/m³	221 mg/m³
Éthylbenzène	Oral	Pas pertinent	Pas pertinent	Pas pertinent	Pas pertinent
CAS: 100-41-4	Cutanée	Pas pertinent	Pas pertinent	180 mg/kg	Pas pertinent
EC: 202-849-4	Inhalation	Pas pertinent	293 mg/m³	77 mg/m³	Pas pertinent
Toluène	Oral	Pas pertinent	Pas pertinent	Pas pertinent	Pas pertinent
CAS: 108-88-3	Cutanée	Pas pertinent	Pas pertinent	384 mg/kg	Pas pertinent
EC: 203-625-9	Inhalation	384 mg/m³	384 mg/m³	192 mg/m³	192 mg/m³
Acide phosphorique	Oral	Pas pertinent	Pas pertinent	Pas pertinent	Pas pertinent
CAS: 7664-38-2	Cutanée	Pas pertinent	Pas pertinent	Pas pertinent	Pas pertinent
EC: 231-633-2	Inhalation	Pas pertinent	2 mg/m³	10,7 mg/m³	1 mg/m³

DNEL (Population):

		Courte exposition		Longue exposition	
Identification		Systémique	Local	Systémique	Local
1-méthoxy-2-propanol	Oral	Pas pertinent	Pas pertinent	33 mg/kg	Pas pertinent
CAS: 107-98-2	Cutanée	Pas pertinent	Pas pertinent	78 mg/kg	Pas pertinent
EC: 203-539-1	Inhalation	Pas pertinent	Pas pertinent	43,9 mg/m³	Pas pertinent
Xylène	Oral	Pas pertinent	Pas pertinent	12,5 mg/kg	Pas pertinent
CAS: 1330-20-7	Cutanée	Pas pertinent	Pas pertinent	125 mg/kg	Pas pertinent
EC: 215-535-7	Inhalation	260 mg/m³	260 mg/m³	65,3 mg/m³	65,3 mg/m³
Éthylbenzène	Oral	Pas pertinent	Pas pertinent	1,6 mg/kg	Pas pertinent
CAS: 100-41-4	Cutanée	Pas pertinent	Pas pertinent	Pas pertinent	Pas pertinent
EC: 202-849-4	Inhalation	Pas pertinent	Pas pertinent	15 mg/m³	Pas pertinent
Toluène	Oral	Pas pertinent	Pas pertinent	8,13 mg/kg	Pas pertinent
CAS: 108-88-3	Cutanée	Pas pertinent	Pas pertinent	226 mg/kg	Pas pertinent
EC: 203-625-9	Inhalation	226 mg/m³	226 mg/m³	56,5 mg/m³	56,5 mg/m³
Acide phosphorique	Oral	Pas pertinent	Pas pertinent	0,1 mg/kg	Pas pertinent
CAS: 7664-38-2	Cutanée	Pas pertinent	Pas pertinent	Pas pertinent	Pas pertinent
EC: 231-633-2	Inhalation	Pas pertinent	Pas pertinent	4,57 mg/m³	0,36 mg/m³

PNEC:

- SUITE À LA PAGE SUIVANTE -

RUBRIQUE 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE (suite)

Identification				
1-méthoxy-2-propanol	STP	100 mg/L	Eau douce	10 mg/L
CAS: 107-98-2	Sol	4,59 mg/kg	Eau de mer	1 mg/L
EC: 203-539-1	Intermittent	100 mg/L	Sédiments (Eau douce)	52,3 mg/kg
	Oral	Pas pertinent	Sédiments (Eau de mer)	5,2 mg/kg
Xylène	STP	6,58 mg/L	Eau douce	0,327 mg/L
CAS: 1330-20-7	Sol	2,31 mg/kg	Eau de mer	0,327 mg/L
EC: 215-535-7	Intermittent	0,327 mg/L	Sédiments (Eau douce)	12,46 mg/kg
	Oral	Pas pertinent	Sédiments (Eau de mer)	12,46 mg/kg
Éthylbenzène	STP	9,6 mg/L	Eau douce	0,1 mg/L
CAS: 100-41-4	Sol	2,68 mg/kg	Eau de mer	0,01 mg/L
EC: 202-849-4	Intermittent	0,1 mg/L	Sédiments (Eau douce)	13,7 mg/kg
	Oral	0,02 g/kg	Sédiments (Eau de mer)	1,37 mg/kg
Toluène	STP	13,61 mg/L	Eau douce	0,68 mg/L
CAS: 108-88-3	Sol	2,89 mg/kg	Eau de mer	0,68 mg/L
EC: 203-625-9	Intermittent	0,68 mg/L	Sédiments (Eau douce)	16,39 mg/kg
	Oral	Pas pertinent	Sédiments (Eau de mer)	16,39 mg/kg

8.2 Contrôles de l'exposition:

A.- Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Conformément à l'ordre de priorité concernant la surveillance de l'exposition professionnelle, l'extraction localisée dans la zone de travail est recommandée comme mesure de protection collective pour éviter de dépasser les limites d'exposition professionnelle. Dans le cas où des équipements de protection individuelle seraient utilisés, ils doivent posséder le <marquage CE>. Pour plus de renseignements sur les équipements de protection individuelle (stockage, utilisation, nettoyage, entretien, type de protection, …) consulter la brochure d'informations fournie par le fabricant de l'EPI. Les indications formulées dans ce point concernent le produit pur. Les mesures de protection concernant le produit dilué pourront varier en fonction de son degré de dilution, utilisation, méthode d'application, etc. Pour déterminer l'obligation d'installer des douches de sécurité et/ou des rince-œil de secours dans les entrepôts, respecter la règlementation concernant le stockage de produits chimiques applicable dans chaque cas. Pour plus de renseignements, se référer aux sous-rubriques 7.1 et 7.2. Toute l´information contenue ici est une recommandation qui nécessite une spécification de la part des services de prévention des risques au travail, si la société dispose de mesures supplémentaires.

B.- Protection respiratoire.

Pictogramme	PPE	Marquage	normes ECN	Observations
Protection des voies respiratoires obligatoire	Masque auto filtrant contre les gaz et les vapeurs	CE CAT III	EN 405:2002+A1:2010	À remplacer dès lors qu´une odeur ou un goût du produit contaminant à l´intérieur du masque ou de l´adaptateur facial est détecté. Quand le produit contaminant ne présente pas les avertissements corrects, il est recommandé d´utiliser des équipements isolants.

C.- Protection spécifique pour les mains.

Pictogramme	PPE	Marquage	normes ECN	Observations
Protection des mains obligatoire	Gants de protection chimique, non jetable (Matériel: Nitrile, Temps de pénétration: > 480 min, Épaisseur: 0,38 mm)	CE CAT III	EN ISO 374-1:2016+A1:2018 EN 16523-1:2015+A1:2018 EN ISO 21420:2020	Le temps d´imprégnation (Breakthrough Time) indiqué par le fabricant doit être supérieur au temps d´utilisation du produit. Ne pas utiliser des crèmes protectrices après tout contact du produit avec la peau.

Étant donné que le produit est un mélange de différents matériaux, la résistance de la matière des gants ne peut pas être calculée au préalable de manière fiable et par conséquent ils devront être controlés avant leur utilisation.

D.- Protection du visage et des yeux

Pictogramme	PPE	Marquage	normes ECN	Observations
Protection du visage obligatoire	Lunettes panoramiques contre les éclaboussures/projections	CE CAT II	EN 166:2002 EN ISO 4007:2018	Nettoyer quotidiennement et désinfecter régulièrement en suivant les instructions du fabricant. À utiliser s´il y a un risque d'éclaboussements.

E.- Protection du corps

- SUITE À LA PAGE SUIVANTE -

RUBRIQUE 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE (suite)

Pictogramme	PPE	Marquage	normes ECN	Observations
Protection du corps obligatoire	Vêtement de protection en cas de risques chimiques, antistatique et ignifuge	CE CAT III	EN 1149-1,2,3 EN 13034:2005+A1:2009 EN ISO 13982-1:2004/A1:2010 EN ISO 6529:2013 EN ISO 6530:2005 EN ISO 13688:2013 EN 464:1994	Réservé strictement à un usage professionnel. Nettoyer régulièrement en suivant les instructions du fabricant.
Protection des pieds obligatoire	Chaussures de sécurité contre tout risque chimique, à propriétés antistatiques et résistant à la chaleur	CE CAT III	EN ISO 13287:2020 EN ISO 20345:2011 EN 13832-1:2019	Remplacer les bottes dès le premier d´usure.

F.- Mesures complémentaires d'urgence

Mesure d'urgence	normes	Mesure d'urgence	normes
Douche d'urgence	ANSI Z358-1 ISO 3864-1:2011, ISO 3864-4:2011	Rincer œil	DIN 12 899 ISO 3864-1:2011, ISO 3864-4:2011

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement:

En vertu de la législation communautaire sur la protection environnementale, il est recommandé d´éviter tout déversement du produit mais aussi de son emballage dans l´environnement. Pour obtenir des informations supplémentaires voir sous-rubrique 7.1.D

RUBRIQUE 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles:

Pour plus d'informations voir la fiche technique du produit.

Aspect physique:

État physique à 20 ºC:	Liquide
Aspect:	Visqueux
Couleur:	Ambre
Odeur:	Non disponible
Seuil olfactif:	Pas pertinent *

Volatilité:

Température d'ébullition à pression atmosphérique:	128 ºC
Pression de vapeur à 20 ºC:	989 Pa
Pression de vapeur à 50 ºC:	Non disponible
Taux d'évaporation à 20 ºC:	Pas pertinent *

Caractéristiques du produit:

Masse volumique à 20 ºC:	Non disponible
Densité relative à 20 ºC:	0,94±0,03
Viscosité dynamique à 20 ºC:	2,43 cP
Viscosité cinématique à 20 ºC:	Pas pertinent *
Viscosité cinématique à 40 ºC:	>20,5 mm²/s
Concentration:	Pas pertinent *
pH:	Pas pertinent *
Densité de vapeur à 20 ºC:	Pas pertinent *
Coefficient de partage n-octanol/eau à 20 ºC:	Pas pertinent *
Solubilité dans l'eau à 20 ºC:	Pas pertinent *
Propriété de solubilité:	Pas pertinent *

*Non applicable en raison de la nature du produit / non déterminant pour les propriétés de danger du produit

- SUITE À LA PAGE SUIVANTE -

RUBRIQUE 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES (suite)

Température de décomposition:	Pas pertinent *
Point de fusion/point de congélation:	Pas pertinent *
Inflammabilité:	
Point d'éclair:	29 ºC
Inflammabilité (solide, gaz):	Pas pertinent *
Température d'auto-ignition:	287 ºC
Limite d'inflammabilité inférieure:	Non disponible
Limite d'inflammabilité supérieure:	Non disponible
Caractéristiques des particules:	
Diamètre équivalent médian:	Non concerné

9.2 Autres informations:

Informations concernant les classes de danger physique:

Propriétés explosives:	Pas pertinent *
Propriétés comburantes:	Pas pertinent *
Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux:	Pas pertinent *
Chaleur de combustion:	Pas pertinent *
Aérosols-pourcentage total suivant (en masse) de composants inflammables:	Pas pertinent *
Autres caractéristiques de sécurité:	
Tension superficielle à 20 ºC:	Pas pertinent *
Indice de réfraction:	Pas pertinent *

*Non applicable en raison de la nature du produit / non déterminant pour les propriétés de danger du produit

RUBRIQUE 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 Réactivité:

Aucune réaction dangereuse attendue dans les conditions normales de stockage, manipulation et utilisation. Voir la rubrique 7.

10.2 Stabilité chimique:

Chimiquement stable dans les conditions indiquées de stockage, manipulation et utilisation.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses:

En conditions normales, pas de réactions dangereuses susceptibles de produire une pression ou des températures excessives.

10.4 Conditions à éviter:

Applicables pour manipulation et stockage à température ambiante :

Choc et friction	Contact avec l'air	Échauffement	Lumière Solaire	Humidité
Non applicable	Non applicable	Risque d´inflammation	Eviter tout contact direct	Non applicable

10.5 Matières incompatibles:

Acides	Eau	Matières comburantes	Matières combustibles	Autres
Eviter les acides forts	Non applicable	Eviter tout contact direct	Non applicable	Éviter les alcalins ou les bases fortes

10.6 Produits de décomposition dangereux:

Voir sous-rubriques 10.3, 10.4 et 10.5 pour connaître précisément les produits de décomposition. En fonction des conditions de décomposition et à l´issue de cette dernière, certains mélanges complexes à base de substances chimiques peuvent se dégager: dioxyde de carbone (CO_2), monoxyde de carbone et autres composés organiques.

RUBRIQUE 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008:

Aucune donnée expérimentale concernant le mélange et ses propriétés toxicologiques n´est disponible

- SUITE À LA PAGE SUIVANTE -

RUBRIQUE 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES (suite)

Contient des glycols et les effets nocifs sur la santé ne sont pas exclus, aussi nous préconisons de ne pas respirer ses vapeurs pendant longtemps

Effets dangereux pour la santé:

En cas d'exposition répétée, prolongée ou de concentrations supérieures à celles qui sont établies par les limites d'exposition professionnelles, des effets néfastes pour la santé peuvent survenir selon le mode d'exposition :

A- Ingestion (effets aigus):

- Toxicité aiguë: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis, le produit contient toutefois, des substances jugées dangereuses par ingestion. Pour plus d´information, voir rubrique 3.
- Corrosivité/irritabilité: L´ingestion d´une forte dose peut provoquer une irritation de la gorge, une douleur abdominale, des nausées et des vomissements.

B- Inhalation (effets aigus):

- Toxicité aiguë: Une exposition à des concentrations élevées peuvent entraîner une dépression du système nerveux central en causant des céphalées, étourdissements, vertiges, nausées, vomissements, confusion et en cas d´affection grave, une perte de conscience.
- Corrosivité/irritabilité: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis, cependant le produit présente des substances jugées dangereuses dans ce cadre. Pour plus de renseignements, se référer à la rubrique 3.

C- Contact avec la peau et les yeux (effets aigus):

- Contact avec la peau: Suite à un contact, provoque une inflammation cutanée.
- Contact avec les yeux: Produit des lésions oculaires après un contact

D- Effets CMR (carcinogénicité, mutagénicité et toxicité pour la reproduction):

- Carcinogénicité: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis, car le produit ne contient pas de substances jugées dangereuses au vu des effets décrits. Pour plus d´information, voir rubrique 3.
- Mutagénicité: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis, car le produit ne contient pas de substances jugées dangereuses dans ce cadre. Pour plus de renseignements, se référer à la rubrique 3.
- Toxicité sur la reproduction: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis, cependant le produit présente des substances jugées dangereuses dans ce cadre. Pour plus de renseignements, se référer à la rubrique 3.

E- Effets de sensibilisation:

- Respiratoire: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis, car le produit ne contient pas de substances jugées dangereuses à effets sensibilisants. Pour plus d´information, voir rubrique 3.
- Cutané: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis, car le produit ne contient pas de substances jugées dangereuses dans ce cadre. Pour plus de renseignements, se référer à la rubrique 3.

F- Toxicité pour certains organes cibles (STOT)-temps d'exposition:

Une exposition à des concentrations élevées peuvent entraîner une dépression du système nerveux central en causant des céphalées, étourdissements, vertiges, nausées, vomissements, confusion et en cas d´affection grave, une perte de conscience.

G- Toxicité pour certains organes cibles (STOT)-exposition répétée:

- Toxicité pour certains organes cibles (STOT)-exposition répétée: Une exposition à des concentrations élevées peuvent entraîner une dépression du système nerveux central en causant des céphalées, étourdissements, vertiges, nausées, vomissements, confusion et en cas d´affection grave, une perte de conscience.
- Peau: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis, car le produit ne contient pas de substances jugées dangereuses dans ce cadre. Pour plus de renseignements, se référer à la rubrique 3.

H- Danger par aspiration:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis, cependant le produit présente des substances jugées dangereuses dans ce cadre. Pour plus de renseignements, se référer à la rubrique 3.

Autres informations:

Pas pertinent

Information toxicologique spécifique des substances:

Identification	Toxicité sévère		Genre
Xylène	DL50 orale	2100 mg/kg	Rat
CAS: 1330-20-7	DL50 cutanée	1100 mg/kg	Rat
EC: 215-535-7	CL50 inhalation	11 mg/L (ATEi)	
Éthylbenzène	DL50 orale	3500 mg/kg	Rat
CAS: 100-41-4	DL50 cutanée	15354 mg/kg	Lapin
EC: 202-849-4	CL50 inhalation	17,2 mg/L (4 h)	Rat

- SUITE À LA PAGE SUIVANTE -

RUBRIQUE 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES (suite)

Identification	Toxicité sévère		Genre
Toluène	DL50 orale	5580 mg/kg	Rat
CAS: 108-88-3	DL50 cutanée	12124 mg/kg	Rat
EC: 203-625-9	CL50 inhalation	28,1 mg/L (4 h)	Rat
Acide phosphorique	DL50 orale	1250 mg/kg	La souris
CAS: 7664-38-2	DL50 cutanée	2740 mg/kg	Lapin
EC: 231-633-2	CL50 inhalation	Pas pertinent	

11.2 Informations sur les autres dangers:

Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne répond pas aux critères relatifs aux propriétés de perturbation endocrinienne.

Autres informations

Pas pertinent

RUBRIQUE 12: INFORMATION ÉCOLOGIQUE

Aucune donnée expérimentale sur le produit n´est disponible, concernant les propriétés écotoxicologiques.

12.1 Toxicité:

Toxicité sévère:

Identification	Concentration		Espèce	Genre
1-méthoxy-2-propanol	CL50	20800 mg/L (96 h)	Pimephales promelas	Poisson
CAS: 107-98-2	CE50	23300 mg/L (48 h)	Daphnia magna	Crustacé
EC: 203-539-1	CE50	1000 mg/L (168 h)	Selenastrum capricornutum	Algue
Acides gras, C18-insaturés., dimères, polymères avec acide isophtalique, acides gras de tall-oil et triéthylènetétramine	CL50	>10 - 100 mg/L (96 h)		Poisson
CAS: 198028-08-9	CE50	>10 - 100 mg/L (48 h)		Crustacé
EC: Non concerné	CE50	>10 - 100 mg/L (72 h)		Algue
Xylène	CL50	>10 - 100 mg/L (96 h)		Poisson
CAS: 1330-20-7	CE50	>10 - 100 mg/L (48 h)		Crustacé
EC: 215-535-7	CE50	>10 - 100 mg/L (72 h)		Algue
Éthylbenzène	CL50	42,3 mg/L (96 h)	Pimephales promelas	Poisson
CAS: 100-41-4	CE50	75 mg/L (48 h)	Daphnia magna	Crustacé
EC: 202-849-4	CE50	63 mg/L (3 h)	Chlorella vulgaris	Algue
Toluène	CL50	>10 - 100 mg/L (96 h)		Poisson
CAS: 108-88-3	CE50	>10 - 100 mg/L (48 h)		Crustacé
EC: 203-625-9	CE50	>10 - 100 mg/L (72 h)		Algue

Toxicité chronique:

Identification	Concentration		Espèce	Genre
Xylène	NOEC	1,3 mg/L	Oncorhynchus mykiss	Poisson
CAS: 1330-20-7 EC: 215-535-7	NOEC	1,17 mg/L	Ceriodaphnia dubia	Crustacé
Éthylbenzène	NOEC	Pas pertinent		
CAS: 100-41-4 EC: 202-849-4	NOEC	0,96 mg/L	Ceriodaphnia dubia	Crustacé

12.2 Persistance et dégradabilité:

Informations spécifiques à la substance:

Identification	Dégradabilité		Biodégradabilité	
1-méthoxy-2-propanol	DBO5	Pas pertinent	Concentration	100 mg/L
CAS: 107-98-2	DCO	Pas pertinent	Période	28 jours
EC: 203-539-1	DBO5/DCO	Pas pertinent	% Biodégradé	90 %
Xylène	DBO5	Pas pertinent	Concentration	Pas pertinent
CAS: 1330-20-7	DCO	Pas pertinent	Période	28 jours
EC: 215-535-7	DBO5/DCO	Pas pertinent	% Biodégradé	88 %

- SUITE À LA PAGE SUIVANTE -

RUBRIQUE 12: INFORMATION ÉCOLOGIQUE (suite)

Identification	Dégradabilité		Biodégradabilité	
Éthylbenzène	DBO5	Pas pertinent	Concentration	100 mg/L
CAS: 100-41-4	DCO	Pas pertinent	Période	14 jours
EC: 202-849-4	DBO5/DCO	Pas pertinent	% Biodégradé	90 %
Toluène	DBO5	2,5 g O2/g	Concentration	100 mg/L
CAS: 108-88-3	DCO	Pas pertinent	Période	14 jours
EC: 203-625-9	DBO5/DCO	Pas pertinent	% Biodégradé	100 %

12.3 Potentiel de bioaccumulation:

Informations spécifiques à la substance:

Identification	Potentiel de bioaccumulation	
1-méthoxy-2-propanol	FBC	3
CAS: 107-98-2	Log POW	-0,44
EC: 203-539-1	Potentiel	Bas
Xylène	FBC	9
CAS: 1330-20-7	Log POW	2,77
EC: 215-535-7	Potentiel	Bas
Éthylbenzène	FBC	1
CAS: 100-41-4	Log POW	3,15
EC: 202-849-4	Potentiel	Bas
Toluène	FBC	90
CAS: 108-88-3	Log POW	2,73
EC: 203-625-9	Potentiel	Modéré

12.4 Mobilité dans le sol:

Identification	L´absorption/désorption		Volatilité	
Xylène	Koc	202	Henry	524,86 Pa·m³/mol
CAS: 1330-20-7	Conclusion	Modéré	Sol sec	Oui
EC: 215-535-7	Tension superficielle	Pas pertinent	Sol humide	Oui
Éthylbenzène	Koc	520	Henry	798,44 Pa·m³/mol
CAS: 100-41-4	Conclusion	Modéré	Sol sec	Oui
EC: 202-849-4	Tension superficielle	2,859E-2 N/m (25 ºC)	Sol humide	Oui
Toluène	Koc	178	Henry	672,8 Pa·m³/mol
CAS: 108-88-3	Conclusion	Modéré	Sol sec	Oui
EC: 203-625-9	Tension superficielle	2,793E-2 N/m (25 ºC)	Sol humide	Oui

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB:

Le produit ne répond pas aux critères des substances persistantes, bioaccumulables et toxiques (PBT) / des substances très persistantes et très bioaccumulables (vPvB)

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien:

Le produit ne répond pas aux critères relatifs aux propriétés de perturbation endocrinienne.

12.7 Autres effets néfastes:

Non décrits

RUBRIQUE 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1 Méthodes de traitement des déchets:

Code	Description	Type de déchet (Règlement (UE) n °1357/2014)
08 01 11*	déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d´autres substances dangereuses	Dangereux

Type de déchets (Règlement (UE) n °1357/2014):

HP14 Écotoxique, HP3 Inflammable, HP5 Toxicité spécifique pour un organe cible (STOT)/toxicité par aspiration, HP4 Irritant — irritation cutanée et lésions oculaires

Gestion du déchet (élimination et évaluation):

- SUITE À LA PAGE SUIVANTE -

RUBRIQUE 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION (suite)

Consulter le responsable des déchets compétent en matière d´évaluation et élimination conformément à l´Annexe 1 et l´Annexe 2 (Directive 2008/98/CE). Conformément aux codes 15 01 (2014/955/UE), au cas où l´emballage entrerait en contact avec le produit, il faudra procéder de la même façon qu´avec le produit lui-même dans le cas contraire, il faudra le traiter comme un déchet non dangereux. Il est fortement déconseillé de le verser dans des cours d´eau. Voir sous-rubrique 6.2.

Dispositions se rapportant au traitement des déchets:

Conformément à l´Annexe II du Règlement (CE) nº1907/2006 (REACH) les dispositions communautaires ou nationales se rapportant au traitement des déchets sont appliquées. Décret n° 2022-748 du 29 avril 2022 relatif à l'information du consommateur sur les qualités et caractéristiques environnementales des produits générateurs de déchets.

Législation communautaire: Directive 2008/98/CE, 2014/955/CE, Règlement (UE) n °1357/2014

RUBRIQUE 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Transport terrestre des marchandises dangereuses:

En application de l´ADR 2023 et RID 2023:

14.1	**Numéro ONU ou numéro d'identification:**	UN1263
14.2	**Désignation officielle de transport de l´ONU:**	PEINTURES
14.3	**Classe(s) de danger pour le transport:**	3
	Étiquettes:	3
14.4	**Groupe d'emballage:**	III
14.5	**Dangereux pour l´environnement:**	Non
14.6	**Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**	
	Dispositions spéciales:	163, 367, 650
	code de restriction en tunnels:	D/E
	Propriétés physico-chimiques:	voir rubrique 9
	Quantités limitées:	5 L
14.7	**Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI:**	Pas pertinent

Transport de marchandises dangereuses par mer:

En application au IMDG 40-20:

14.1	**Numéro ONU ou numéro d'identification:**	UN1263
14.2	**Désignation officielle de transport de l´ONU:**	PEINTURES
14.3	**Classe(s) de danger pour le transport:**	3
	Étiquettes:	3
14.4	**Groupe d'emballage:**	III
14.5	**Polluants marins:**	Non
14.6	**Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**	
	Dispositions spéciales:	223, 955, 163, 367
	Codes EmS:	F-E, S-E
	Propriétés physico-chimiques:	voir rubrique 9
	Quantités limitées:	5 L
	Groupe de ségrégation:	Pas pertinent
14.7	**Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI:**	Pas pertinent

Transport de marchandises dangereuses par air:

En application au IATA/ICAO 2023:

- SUITE À LA PAGE SUIVANTE -

RUBRIQUE 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT (suite)

14.1	**Numéro ONU ou numéro d'identification:**	UN1263
14.2	**Désignation officielle de transport de l´ONU:**	PEINTURES
14.3	**Classe(s) de danger pour le transport:**	3
	Étiquettes:	3
14.4	**Groupe d'emballage:**	III
14.5	**Dangereux pour l´environnement:**	Non
14.6	**Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**	
	Propriétés physico-chimiques:	voir rubrique 9
14.7	**Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI:**	Pas pertinent

RUBRIQUE 15: INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

15.1 Réglementations/législations particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement:

Substances soumises à autorisation dans le Règlement (CE) 1907/2006 (REACH) : Pas pertinent

Substances inscrites à l´annexe XIV de REACH (liste d´autorisation) et date d´expiration: Pas pertinent

Règlement (CE) 1005/2009 sur les substances qui perforent la couche d´ozone : Pas pertinent

Article 95, RÈGLEMENT (UE) No 528/2012: Pas pertinent

RÈGLEMENT (UE) No 649/2012 régissant l´exportation et l´importation de produits chimiques dangereux : Pas pertinent

Seveso III:

Section	Description	Des exigences relatives au seuil bas	Des exigences relatives au seuil haut
P5c	LIQUIDES INFLAMMABLES	5000	50000

Restrictions en matière de commercialisation et d´usage de certaines substances et mélanges dangereux (Annexe XVII REACH, Tableaux des maladies professionnelles (Régime général), etc...):

Contient Toluène en quantité supérieure à 0,1 % poids. Ne peut être mis sur le marché, ni utilisé en tant que substance ou dans des mélanges à une concentration égale ou supérieure à 0,1 % en poids dans les adhésifs et dans les peintures par pulvérisation destinés à la vente au public.
Ne peuvent être utilisés:
—dans des articles décoratifs destinés à produire des effets de lumière ou de couleur obtenus par des phases différentes, par exemple dans des lampes d'ambiance et des cendriers,
—dans des farces et attrapes,
—dans des jeux destinés à un ou plusieurs participants ou dans tout article destiné à être utilisé comme tel, même sous des aspects décoratifs.
Tableaux des maladies professionnelles (Régime général) 4 bis: Affections gastro-intestinales provoquées par le benzène, le toluène, les xylènes et tous les produits en renfermant

Dispositions spéciales en matière de protection des personnes ou d'environnement:

Il est recommandé d'utiliser l'information recueillie sur cette fiche de données de sécurité faisant office d'information de départ pour une évaluation des risques des circonstances locales dans le but d'établir les mesures nécessaires en matière de prévention des risques pour la manipulation, l'utilisation, le stockage et l'élimination du produit.

Autres législations:

- SUITE À LA PAGE SUIVANTE -

RUBRIQUE 15: INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION (suite)

Avis du 06/04/14 (JORF n°0082) aux fabricants, importateurs et utilisateurs en aval qui disposent de nouvelles informations susceptibles d'entraîner une modification des éléments de classification et d'étiquetage harmonisés d'une substance chimique.
Décret n° 2012-530 du 19 avril 2012 relatif à la mise sur le marché et au contrôle des substances et mélanges, adaptation au droit européen et régime de sanctions.
Les risques chimiques : article L 44111 et suivants du code du travail.
Principes généraux de prévention, article L 41211 et suivants du code du travail.
Article 256 de la loi n° 2010788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l´environnement.
Ordonnance n° 2010-1232 du 21 octobre 2010 portant diverses dispositions d´adaptation au droit de l´Union européenne en matière d´environnement.
Ordonnance n° 2011-1922 du 22 décembre 2011 portant adaptation du code du travail, du code de la santé publique et du code de l´environnement au droit de l´Union européenne en ce qui concerne la mise sur le marché des produits chimiques.
Décret n° 2011828 du 11 juillet 2011 portant diverses dispositions relatives à la prévention et à la gestion des déchets.
Ordonnance n° 20101579 du 17 décembre 2010 portant diverses dispositions d'adaptation au droit de l'Union européenne dans le domaine des déchets.
Arrêté du 03 octobre 2012 publié au JORF du 06 novembre 2012 Arrêté définissant le contenu du dossier de demande de sortie du statut de déchet.
Décret N° 2012602 du 30 avril 2012 relatif à la procédure de sortie du statut de déchet.

LES MALADIES PROFESSIONNELLES.RÉGIME GÉNÉRAL. Aide-mémoire juridique TJ 19

Installations Classées pour la Protection de l´Environnement (ICPE):
1.- NOMENCLATURE DES INSTALLATIONS CLASSÉES (Seveso III) Article Annexe (3) à l´article R 5119 du code de l´environnement
2.- Décret n° 2014-285 du 3 mars 2014 modifiant la nomenclature des installations classées pour la protection de l´environnement
3.-Nomenclature des installations classées, v50bis – Février 2021
4.-Guide technique-Application de la classification des substances et mélanges dangereux à la nomenclature des installations classées pour la protection del'environnement (INERIS)

15.2 Évaluation de la sécurité chimique:

Le fournisseur a effectué l´évaluation de la sécurité chimique.

RUBRIQUE 16: AUTRES INFORMATIONS

Législation s'appliquant aux fiches de données en matière de sécurité:

Cette fiche de données en matière de sécurité a été réalisée conformément à l´ANNEXE II - Guide pour élaborer des Fiches de Données en matière de Sécurité du Règlement (CE) Nº 1907/2006 (RÈGLEMENT (UE) 2020/878 DE LA COMMISSION)

Modifications par rapport à la fiche de sécurité précédente avec répercussions sur les mesures de gestion du risque :

Pas pertinent

Textes des phrases législatives dans la rubrique 2:

H336: Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H315: Provoque une irritation cutanée.
H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H373: Risque présumé d´effets graves pour les organes à la suite d´expositions répétées ou d´une exposition prolongée.
H312+H332: Nocif en cas de contact cutané ou d´inhalation.
H226: Liquide et vapeurs inflammables.
H319: Provoque une sévère irritation des yeux.

Textes des phrases législatives dans la rubrique 3:

Les phrases inscrites ne portent pas sur le produit lui-même, elles sont seulement à titre d'information et se réfèrent aux composants individuels qui apparaissent dans la section 3

Règlement n° 1272/2008 (CLP) :

- SUITE À LA PAGE SUIVANTE -

RUBRIQUE 16: AUTRES INFORMATIONS (suite)

Acute Tox. 4: H302 - Nocif en cas d´ingestion.
Acute Tox. 4: H312+H332 - Nocif en cas de contact cutané ou d´inhalation.
Acute Tox. 4: H332 - Nocif par inhalation.
Aquatic Chronic 3: H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Asp. Tox. 1: H304 - Peut être mortel en cas d´ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
Eye Dam. 1: H318 - Provoque de graves lésions des yeux.
Eye Irrit. 2: H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.
Flam. Liq. 2: H225 - Liquide et vapeurs très inflammables.
Flam. Liq. 3: H226 - Liquide et vapeurs inflammables.
Met. Corr. 1: H290 - Peut être corrosif pour les métaux.
Repr. 2: H361d - Susceptible de nuire au foetus.
Skin Corr. 1B: H314 - Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux
Skin Irrit. 2: H315 - Provoque une irritation cutanée.
STOT RE 2: H373 - Risque présumé d´effets graves pour les organes à la suite d´expositions répétées ou d´une exposition prolongée (Inhalation).
STOT RE 2: H373 - Risque présumé d´effets graves pour les organes à la suite d´expositions répétées ou d´une exposition prolongée.
STOT SE 3: H335 - Peut irriter les voies respiratoires.
STOT SE 3: H336 - Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Procédé de classement:

STOT SE 3: Méthode de calcul
Skin Irrit. 2: Méthode de calcul
Aquatic Chronic 3: Méthode de calcul
STOT RE 2: Méthode de calcul
Acute Tox. 4: Méthode de calcul
Flam. Liq. 3: Méthode de calcul (2.6.4.3.)
Eye Irrit. 2: Méthode de calcul

Conseils relatifs à la formation:

Une formation minimum en matière de prévention des risques au travail est recommandée pour le personnel qui va manipuler ce produit, dans le but de faciliter la compréhension et l´interprétation de cette fiche de données de sécurité au même titre que l´étiquetage du produit.

Sources de documentation principale:

http://echa.europa.eu
http://eur-lex.europa.eu

Abréviations et acronymes:

ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
IMDG: Code maritime international des marchandises dangereuses
IATA: Association internationale du transport aérien
ICAO: Organisation de l´aviation civile internationale
DCO: Demande chimique en oxygène
DBO5: Demande biologique en oxygène après 5 jours
FBC: Facteur de bioconcentration
DL50: Dose létale 50
CL50: Concentration létale 50
CE50: Concentration effective 50
Log Pow: Coefficient de partage octanol/eau
UFI: identifiant unique de formulation
IARC: Centre international de recherche sur le cancer

- SUITE À LA PAGE SUIVANTE -

ANNEXE: UTILISATION SÛRE

METHOXY PROPOANOL (MP)

1. Titre court du scénario d'exposition 5: Utilisation dans les revêtements, procédés à base de solvant		
Groupes d'utilisateurs principaux	SU 21: Utilisations par des consommateurs: Ménages privés (= public général = consommateurs)	
Catégorie de produit chimique	PC9a: Revêtements et peintures, solvants, diluants	
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC8a: Utilisation intérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts ERC8d: Utilisation extérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts	
Activité	Comprend l'utilisation dans les revêtements (peintures, encres, adhésifs, etc.) y compris les expositions pendant l'application (y compris transfert et préparation, enduction au pinceau, vaporisation manuelle et autres procédés) et nettoyage de l'équipement.	
2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour: ERC8a, ERC8d		
La substance est l'unique structure, Facilement biodégradable.		
Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre des concentrations jusqu'à 10%
Quantité utilisée	Quantité utilisée dans l'UE (tonnes/an)	63000 tonnes
	Fraction du tonnage de l'UE utilisée dans la région:	1
	La partie du tonnage régional utilisée localement:	0,0001
	Tonnage annuel du site (tonnes/année):	6,3 tonnes
	Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour):	3200 kg
Fréquence et durée d'utilisation	Exposition continue	2 jours/ an, Libération continue.
Facteurs environnementaux qui ne sont pas influencés par la gestion du risque	Autre donnée.Autres informations	Facteur de dilution de l'eau douce locale:: 10
	Autre donnée.Autres informations	Facteur de dilution de l'eau de mer locale:: 100
Autres conditions opératoires données affectant l'exposition de l'environnement	Nombre de jours d'émission par année	2
	Facteur d'Emission ou de Libération: Air	80 %
	rejet initial avant les mesures de gestion des risques, .	
	Facteur d'Emission ou de Libération: Eau	15 %
	rejet initial avant les mesures de gestion des risques, .	
	Facteur d'Emission ou de Libération: Sol	1 %
	rejet initial avant les mesures de gestion des risques, .	
Conditions et mesures techniques		Ne pas jeter les résidus à l'égout.. Empêcher l'envoi de la

- SUITE À LA PAGE SUIVANTE -

ANNEXE: UTILISATION SÛRE (suite)

au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets Conditions et mesures techniques du site pour la réduction et la	Eau	substance non diluée vers les eaux usées du site ou bien la récupérer.
	Sol	Eviter l'exposition du sol avec des couvertures de
limitation des écoulements, d'émissions atmosphériques et libération dans le sol Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements à partir du site		protection
Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées	Type de Station de Traitement des Eaux Usées	Station d'épuration domestique
	Débit de l'effluent de la station de traitement des eaux usées	2.000 m3/d
	Efficacité de dégradation	87,3 %
	Pourcentage retiré des eaux usées	87,3 %
Conditions et mesures en relation avec le traitement externe des déchets en vue de leur élimination	Méthodes d'élimination	Les déchets et les récipients vides doivent être traités comme déchets dangereux en accord avec les réglementations locales et nationales
Conditions et mesures en relation avec la récupération externe des déchets	Méthodes de Récupération	Enregistrement externe et recyclage des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.
2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des consommateurs pour: PC9a		
Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre des concentrations jusqu'à 10%
	Forme Physique (au moment de l'utilisation)	Liquide très volatil
	Pression de vapeur	> 10 Pa
	Température et pression standard	
Quantité utilisée	Quantité utilisée par cas	500 g
Fréquence et durée d'utilisation	Durée d'application	1,1 h
	Fréquence d'utilisation	1 Fois par jour
Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des consommateurs	Utilisation intérieure/extérieure.	
	Dimension du local	20 m3
	Comprend l'application par une température ambiante.	
Conditions et mesures en lien avec la protection du consommateur (par ex. conseils pour comment se comporter, protection personnelle et hygiène)	Mesures pour le consommateur	Éviter toute utilisation dans des espaces avec les portes fermées. Éviter toute utilisation avec des fenêtres fermées.
3. Estimation de l'exposition et référence de sa source		
Environnement		
Modèle- EUSES utilisé.		
Consommateurs		

- SUITE À LA PAGE SUIVANTE -

ANNEXE: UTILISATION SÛRE (suite)

PC9a: ConsExpo 4.1

Contribution au Scénario	Conditions spécifiques	Voies d'exposition	Niveau d'exposition	RCR
PC9a	---	Consommateur - par inhalation, à long terme - systémique	7,46mg/m³	0,51
PC9a	---	Consommateur - dermique, à long terme - systémique	3,3mg/kg p.c. /jour	0,18

Pour calculer les expositions du consommateur, on a utilisé l'outil ECETOC TRA, sauf indication contraire.

4. Conseils à l'Utilisateur en Aval pour évaluer s'il travaille dans les limites définies par le Scénario d'Exposition

Environnement
Les lignes directrices se basent sur les conditions d'exploitation adoptées, qui ne doivent pas être applicables sur tous les sites, une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour établir des mesures conformes de gestion des risques.
L'efficacité de séparation requise pour les eaux usées peut être atteint par l'application de technologies sur/hors site, soit seul ou en combinaison.
L'efficacité de séparation requise pour l'air peut être atteint par l'application de technologies sur site, soit seul ou en combinaison.
Santé
Si d'autres mesures de gestion du risque/conditions d'exploitation sont prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont limités à un niveau au moins équivalent.
Pour le scaling, voir : http://www.rivm.nl/en/healthanddisease/productsafety/ConsExpo.jsp

XYLENE

1. Scénario d'exposition I : Utilisation dans les revêtements	
Groupes d'utilisateurs principaux	SU 3: Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels
Catégories de processus	PROC1: Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable PROC2: Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée PROC3: Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) PROC4: Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition. PROC5: Mélange dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ ou importants) PROC7: Pulvérisation dans des installations industrielles PROC8a: Transfert de substance ou de mélange (chargement/déchargement) dans des installations non dédiées PROC8b: Transfert de substance ou de préparation (chargement/ déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées PROC10: Application au rouleau ou au pinceau PROC13: Traitement d'articles par trempage et versage PROC14: Production de préparations ou d'articles par pastillage, compression, extrusion, granulation PROC15: Utilisation en tant que réactif de laboratoire
Catégories de rejet dans	ERC4: Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication dans des processus et des

- SUITE À LA PAGE SUIVANTE -

ANNEXE: UTILISATION SÛRE (suite)

l'environnement	produits, qui ne deviendront pas partie intégrante des articles	
Activité	Couvre l'utilisation dans les revêtements (peintures, encres, adhésifs, etc.), y compris les expositions lors de l'utilisation (notamment réception, stockage et préparation des matériaux, transfert à partir de conditionnements en vrac et semi- vrac, application par pulvérisation, au rouleau, par étalement, trempage, coulage, lit fluidisé sur des chaines de production et formation de film), du nettoyage et de la maintenance de l'équipement, et des activités de laboratoire associées.	
2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour: ERC4		
La substance est un mélange isomérique, Facilement biodégradable.		
Quantité utilisée	Fraction du tonnage de l'UE utilisée dans la région:	0,1
	Quantités régionales d'utilisation (tonnes/année):	5000 tonne(s)/an
	La partie du tonnage régional utilisée localement:	1
	Tonnage annuel du site	5000 tonne(s)/an
	Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour):	17000 kg / jour
Facteurs environnementaux qui ne sont pas influencés par la gestion du risque	Facteur de Dilution (Rivière)	10
	Facteur de Dilution (Zones Côtières)	100
Autres conditions opératoires données affectant l'exposition de l'environnement	Nombre de jours d'émission par année	300
	Facteur d'Emission ou de Libération: Air	9,8 %
	Facteur d'Emission ou de	0,7 %
	Libération: Eau	
	Facteur d'Emission ou de Libération: Sol	0 %
Conditions techniques et mesures au niveau du procédé pour prévenir les dégagements Conditions techniques et mesures sur-site pour réduire ou limiter les dégagements, les émissions dans l'air et les décharges dans le sol Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements à partir du site	Air	Limiter l'émission aérienne à une efficacité typique de rétention de (%): (Efficacité: 90 %)
	Eau	Si rejet dans la station d'épuration domestique, aucun traitement secondaire des eaux usées n'est nécessaire., Eviter les rejets de substance dans l'eau usée ou la récupérer des eaux usées
	Sol	Ne pas épandre de boues industrielles sur les sols naturels., Le risque provenant de l'exposition de l'environnement est induit par les sols.
	Les pratiques courantes varient selon les sites d'où l'utilisation d'estimations prudentes de rejets issus des processus.	
Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées	Débit de l'effluent de la station de traitement des eaux usées	2.000 m3/d
	Pourcentage retiré des eaux usées	93,6 %
	Traitement des Boues	Les boues d'épuration devraient être incinérées, confinées ou traitées.
Conditions et mesures en relation		Le traitement externe et l'élimination des déchets

- SUITE À LA PAGE SUIVANTE -

ANNEXE: UTILISATION SÛRE (suite)

avec le traitement externe des déchets en vue de leur élimination	Traitement des déchets	devraient se conformer aux règlementations locale et/ou nationale en vigueur.
Conditions et mesures en relation avec la récupération externe des déchets	Méthodes de Récupération	La récupération externe et le recyclage des déchets devraient se conformer aux règlementations locale et/ou nationale en vigueur.
2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC5, PROC7, PROC8a, PROC8b, PROC10, PROC13, PROC14, PROC15		
Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 %.
	Forme Physique (au moment de l'utilisation)	liquide
	Pression de vapeur	0,5 - 10 kPa
Fréquence et durée d'utilisation	Couvre des expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures	
Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs	On admet que l'utilisation ne se fait pas à plus de 20°C au-dessus de la température ambiante .	
Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion à partir de la source vers le travailleur	Mesures générales (irritants cutanés)	Nettoyer les contaminations/déversements dès qu'ils se produisent.
	Formation de film - séchage et étuvage forcés et autres technologies	Assurer une ventilation par extraction aux points d'émission. Manipuler la substance à l'intérieur d'un système fermé.(PROC2)
	Opérations de mélangeage	Assurer un bon niveau de ventilation générale (pas moins de 3 à 5 renouvellements d'air par heure). Manipuler la substance à l'intérieur d'un système fermé.(PROC3)
	Formation de film - séchage à l'air	Assurer un bon niveau de ventilation générale (pas moins de 3 à 5 renouvellements d'air par heure).(PROC2, PROC3, PROC4)
	Préparation de matière pour application Opérations de mélange (systèmes ouverts)	Fournir un bon niveau de ventilation contrôlée (10 à 15 changements d'air par heure)(PROC5)
	Pulvérisation (automatique/par robotique)	Effectuer dans une cabine ventilée équipée d'un flux d'air laminaire.(PROC7)
	Manuel Vaporisation	Fournir un bon niveau de ventilation contrôlée (10 à 15 changements d'air par heure)(PROC7)
	Transferts de matière	S'assurer que les transferts de matière se font sous confinement ou sous une ventilation à extraction.(PROC8a, PROC8b, PROC9)
	Application au rouleau, à la spatule, par écoulement	Assurer une ventilation par extraction aux points d'émission.(PROC10)
	Trempage, immersion et coulage	Fournir un bon niveau de ventilation contrôlée (10 à 15 changements d'air par heure)(PROC13)
	Transferts par fûts/ lots Transfert / déversement à partir de conteneurs	Fournir un bon niveau de ventilation contrôlée (10 à 15 changements d'air par heure)(PROC8a, PROC8b)
	Production ou préparation ou articles par presse à tablettes, compression, extrusion	Fournir un bon niveau de ventilation contrôlée (10 à 15 changements d'air par heure)(PROC14)

- SUITE À LA PAGE SUIVANTE -

ANNEXE: UTILISATION SÛRE (suite)

	ou pastillage	
	Nettoyage et maintenance de l'équipement	Purger ou éliminer la substance de l'équipement avant une ouverture ou de la maintenance.(PROC8a, PROC8b)
	Stockage avec des expositions occasionnelles contrôlées	Stocker la substance à l'intérieur d'un système fermé.(PROC2)
	Expositions générales (systèmes fermés)	Manipuler la substance à l'intérieur d'un système fermé.(PROC1)
	Expositions générales (systèmes fermés) avec une collection d'échantillons	Manipuler la substance à l'intérieur d'un système fermé.(PROC2)
Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements, les dispersions, et les expositions	Mesures générales (irritants cutanés)	Fournir une formation basique des employés pour éviter/minimiser les expositions et pour rapporter tout problème de peau qui pourrait se développer.
Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé	Mesures générales (irritants cutanés)	Eviter le contact direct de la peau avec le produit. Identifier les zones potentielles de contact indirect avec la peau. Porter les gants adéquat (testés EN374) pendant les activités où le contact avec la peau est possible. Nettoyer toute contamination de la peau immédiatement. D'autres mesures de protection de la peau telles que le port d'une combinaison étanche et d'un écran facial, peuvent être exigées lors d'activités à grande dispersion, p. ex. la pulvérisation, qui risquent de provoquer une formation substantielle d'aérosols ou de vapeurs.
	Manuel Vaporisation	Porter un appareil respiratoire conforme à EN140 avec filtre de Type A ou mieux.(PROC7)

3. Estimation de l'exposition et référence de sa source

Environnement

EUSES. ESVOC spERC 4.3a.v1 a été utilisé pour évaluer l'exposition environnementale.

Travailleurs

Pour calculer les expositions sur le lieu de travail, on a utilisé l'outil ECETOC TRA, sauf indication contraire. Les expositions prévues ne doivent pas excéder les limites d'exposition applicables quand les conditions opératoires et les mesures de gestion des risques données en section 2 sont mises en place.

4. Conseils à l'Utilisateur en Aval pour évaluer s'il travaille dans les limites définies par le Scénario d'Exposition

Environnement
Le guide est basé sur des conditions opérationnelles hypothétiques qui peuvent ne pas être applicables à tous les sites ; par conséquent, un étalonnage (scaling) peut être nécessaire pour définir des mesures de gestion des risques appropriées et propres à un site donné.
L'efficacité d'épuration des eaux usées requise peut être atteinte au moyen de technologies sur site/hors site, soit seules soit associées.
L'efficacité d'épuration de l'air requise peut être atteinte au moyen de technologies sur site, soit seules soit associées.

Des informations plus détaillées relatives à l'étalonnage (scaling) et aux technologies de contrôle sont fournies dans la fiche d'orientation SpERC (http://cefic.org/en/reach-for-industries-libraries.html).
Santé

- SUITE À LA PAGE SUIVANTE -

ANNEXE: UTILISATION SÛRE (suite)

Lorsque d'autres mesures de gestion des risques/conditions opérationnelles sont adoptées, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont maitrisés au moins jusqu'à des niveaux équivalents.
Conseil supplémentaire de bonne pratique en plus de l'Evaluation de la Sécurité Chimique selon REACH
On admet qu'un bon niveau de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.

1. Scénario d'exposition II : Utilisation dans les revêtements	
Groupes d'utilisateurs principaux	SU 21: Utilisations par des consommateurs: Ménages privés (= public général = consommateurs)
Catégorie de produit chimique	PC1: Adhésifs, produits d'étanchéité PC4: Produits antigel et de dégivrage PC8: Produits biocides (p. ex. désinfectants, insecticides) PC9a: Revêtements et peintures, solvants, diluants PC9b: Charges, mastics, plâtre, pâte à modeler PC9c: Peintures au doigt PC15: Produits de traitement de surfaces non métalliques PC18: Encres et toners PC23: Produits pour tannage, teinture, imprégnation de fini-tion et soin du cuir PC24: Lubrifiants, graisses et agents de décoffrage PC31: Produits lustrant et mélanges de cires PC34: Colorants pour textiles, produits de finition et d'imprégnation y compris agents de blanchiment et autres adjuvants de fabrication
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC8a: Utilisation intérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts ERC8d: Utilisation extérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts
Activité	Couvre l'utilisation dans les revêtements (peintures, encres, adhésifs, etc.), y compris les expositions lors de l'utilisation (notamment transfert et préparation des produits, application au pinceau, par pulvérisation manuelle ou par des procédés similaires) et du nettoyage de l'équipement.

2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour: ERC8a, ERC8d		
La substance est un mélange isomérique, Facilement biodégradable.		
Quantité utilisée	Fraction du tonnage de l'UE utilisée dans la région:	0,1
	Quantités régionales d'utilisation (tonnes/année):	5000 tonne(s)/an
	La partie du tonnage régional utilisée localement:	0,002
	Tonnage annuel du site	10 tonne(s)/an
	Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour):	27,4 kg / jour
Facteurs environnementaux qui ne sont pas influencés par la gestion du risque	Facteur de Dilution (Rivière)	10
	Facteur de Dilution (Zones Côtières)	100

- SUITE À LA PAGE SUIVANTE -

ANNEXE: UTILISATION SÛRE (suite)

Autres conditions opératoires données affectant l'exposition de l'environnement	Nombre de jours d'émission par année	365
	Facteur d'Emission ou de Libération: Air	98,5 %
	Facteur d'Emission ou de Libération: Eau	1 %
	Facteur d'Emission ou de Libération: Sol	0,5 %
Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées	Débit de l'effluent de la station de traitement des eaux usées	2.000 m3/d
	Pourcentage retiré des eaux usées	93,6 %
	Traitement des Boues	Les boues d'épuration devraient être incinérées, confinées ou traitées.
Conditions et mesures en relation avec le traitement externe des déchets en vue de leur élimination	Traitement des déchets	Le traitement externe et l'élimination des déchets devraient se conformer aux règlementations locale et/ou nationale en vigueur.
Conditions et mesures en relation avec la récupération externe des déchets	Méthodes de Récupération	La récupération externe et le recyclage des déchets devraient se conformer aux règlementations locale et/ou nationale en vigueur.
2.12 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des consommateurs pour: PC9a: Peinture murale aqueuse au latex		
Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Concentration de la substance dans le produit : 0% - 0.5%
	Forme Physique (au moment de l'utilisation)	liquide
	Pression de vapeur	> 10 Pa
Quantité utilisée	Quantité utilisée par cas	2,76 kg
Fréquence et durée d'utilisation	Durée d'exposition	2,2 h
	Fréquence d'utilisation	4 jours/ an
Facteurs humains qui ne sont pas influencés par la gestion du risque	Zone de la peau exposée	Couvre une surface de peau exposée de : 428,75 cm2
Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des consommateurs	Dimension du local	20 m3
	Couvre l'utilisation à température ambiante., Couvre l'utilisation en présence d'une ventilation domestique typique.	
2.13 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des consommateurs pour: PC9a: Peinture à base d'eau, riche en solvant et très solide		
Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre des concentrations jusqu'à 2%
	Forme Physique (au moment de l'utilisation)	liquide
	Pression de vapeur	> 10 Pa
Quantité utilisée	Quantité utilisée par cas	744 g
Fréquence et durée d'utilisation	Durée d'exposition	2,20 h
	Fréquence d'utilisation	6 jours/ an
Facteurs humains qui ne sont pas influencés par la gestion du	Zone de la peau exposée	Couvre une surface de peau exposée de : 428,75 cm2

- SUITE À LA PAGE SUIVANTE -

ANNEXE: UTILISATION SÛRE (suite)

risque		
Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des consommateurs	Dimension du local	20 m3
	Couvre l'utilisation à température ambiante., Couvre l'utilisation en présence d'une ventilation domestique typique.	
2.14 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des consommateurs pour: PC9a: Bouteille de spray à aérosol		
Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre des concentrations allant jusqu'à 21%
	Forme Physique (au moment de l'utilisation)	liquide
	Pression de vapeur	> 10 Pa
Quantité utilisée	Quantité utilisée par cas	215 g
Fréquence et durée d'utilisation	Durée d'exposition	0,33 h
	Fréquence d'utilisation	2 jours/ an
Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des consommateurs	Dimension du local	34 m3
	Couvre l'utilisation dans un garage pour une seule voiture (34 m3) en présence d'une ventilation typique., Couvre l'utilisation à température ambiante.	
2.15 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des consommateurs pour: PC9a: Dissolvant (dissolvant pour peinture, colle, papier peint, produits d'étanchéité)		
Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Concentration de la substance dans le produit : 0% - 3%
	Forme Physique (au moment de l'utilisation)	liquide
	Pression de vapeur	> 10 Pa
Quantité utilisée	Quantité utilisée par cas	491 g
Fréquence et durée d'utilisation	Durée d'exposition	2 h
	Fréquence d'utilisation	3 jours/ an
Facteurs humains qui ne sont pas influencés par la gestion du risque	Zone de la peau exposée	Couvre une surface de peau exposée de : 857,50 cm2
Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des consommateurs	Dimension du local	20 m3
	Couvre l'utilisation à température ambiante., Couvre l'utilisation en présence d'une ventilation domestique typique.	

3. Estimation de l'exposition et référence de sa source

Environnement

EUSES. ESVOC spERC 8.3c.v1 a été utilisé pour évaluer l'exposition environnementale.

Consommateurs

ECETOC TRA consumer v3. Les expositions prévues ne doivent pas excéder les limites d'exposition applicables quand les conditions opératoires et les mesures de gestion des risques données en section 2 sont mises en place.

4. Conseils à l'Utilisateur en Aval pour évaluer s'il travaille dans les limites définies par le Scénario d'Exposition

Environnement
Le guide est basé sur des conditions opérationnelles hypothétiques qui peuvent ne pas être applicables à tous les sites ; par conséquent, un étalonnage (scaling) peut être nécessaire pour définir des mesures de gestion des risques appropriées et propres à un site donné.

- SUITE À LA PAGE SUIVANTE -

ANNEXE: UTILISATION SÛRE (suite)

L'efficacité d'épuration des eaux usées requise peut être atteinte au moyen de technologies sur site/hors site, soit seules soit associées.

L'efficacité d'épuration de l'air requise peut être atteinte au moyen de technologies sur site, soit seules soit associées.
Des informations plus détaillées relatives à l'étalonnage (scaling) et aux technologies de contrôle sont fournies dans la fiche d'orientation SpERC (http://cefic.org/en/reach-for-industries-libraries.html).
Santé
Lorsque d'autres mesures de gestion des risques/conditions opérationnelles sont adoptées, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont maitrisés au moins jusqu'à des niveaux équivalents.

1. Scénario d'exposition III : Utilisation dans les revêtements	
Groupes d'utilisateurs principaux	SU 22: Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)
Catégories de processus	PROC1: Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable PROC2: Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée PROC3: Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) PROC4: Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition. PROC5: Mélange dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ ou importants) PROC8a: Transfert de substance ou de mélange (chargement/déchargement) dans des installations non dédiées PROC8b: Transfert de substance ou de préparation (chargement/ déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées PROC10: Application au rouleau ou au pinceau PROC11: Pulvérisation en dehors d'installations industrielles PROC13: Traitement d'articles par trempage et versage PROC15: Utilisation en tant que réactif de laboratoire PROC19: Mélange manuel entraînant un contact intime avec la peau; seuls des EPI sont disponibles
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC8a: Utilisation intérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts ERC8d: Utilisation extérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts
Activité	Couvre l'utilisation dans les revêtements (peintures, encres, adhésifs, etc.), y compris les expositions lors de l'utilisation (notamment réception, stockage et préparation des matériaux, transfert à partir de conditionnements en vrac et semi- vrac, application par pulvérisation, au rouleau, au pinceau, par étalement à la main ou par des procédés similaires, et formation de film), du nettoyage et de la maintenance de l'équipement, et des activités de laboratoire associées.

2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour: ERC8a, ERC8d

La substance est un mélange isomérique, Facilement biodégradable.

Quantité utilisée	Fraction du tonnage de l'UE utilisée dans la région:	0,1
	Quantités régionales d'utilisation (tonnes/année):	5000 tonne(s)/an
	La partie du tonnage régional utilisée localement:	0,002

- SUITE À LA PAGE SUIVANTE -

ANNEXE: UTILISATION SÛRE (suite)

	Tonnage annuel du site	10 tonne(s)/an
	Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour):	27,4 kg / jour
Facteurs environnementaux qui ne sont pas influencés par la gestion du risque	Facteur de Dilution (Rivière)	10
	Facteur de Dilution (Zones Côtières)	100
Autres conditions opératoires données affectant l'exposition de l'environnement	Nombre de jours d'émission par année	365
	Facteur d'Emission ou de Libération: Air	98 %
	Facteur d'Emission ou de Libération: Eau	1 %
	Facteur d'Emission ou de Libération: Sol	1 %
Conditions techniques et mesures au niveau du procédé pour prévenir les dégagements Conditions techniques et mesures sur-site pour réduire ou limiter les dégagements, les émissions dans l'air et les décharges dans le sol Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements à partir du site	Eau	Si rejet dans la station d'épuration domestique, aucun traitement secondaire des eaux usées n'est nécessaire., Eviter les rejets de substance dans l'eau usée ou la récupérer des eaux usées
	Sol	Ne pas épandre de boues industrielles sur les sols naturels.
	Sédiment	Le risque provenant de l'exposition de l'environnement est induit par les sédiments d'eau douce.
	Les pratiques courantes varient selon les sites d'où l'utilisation d'estimations prudentes de rejets issus des processus.	
Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées	Débit de l'effluent de la station de traitement des eaux usées	2.000 m3/d
	Pourcentage retiré des eaux usées	93,6 %
	Traitement des Boues	Les boues d'épuration devraient être incinérées, confinées ou traitées.
Conditions et mesures en relation avec le traitement externe des déchets en vue de leur élimination	Traitement des déchets	Le traitement externe et l'élimination des déchets devraient se conformer aux règlementations locale et/ou nationale en vigueur.
Conditions et mesures en relation avec la récupération externe des déchets	Méthodes de Récupération	La récupération externe et le recyclage des déchets devraient se conformer aux règlementations locale et/ou nationale en vigueur.
2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC5, PROC8a, PROC8b, PROC10, PROC11, PROC13, PROC15, PROC19		
Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 %.
	Forme Physique (au moment de l'utilisation)	liquide
	Pression de vapeur	0,5 - 10 kPa
Fréquence et durée d'utilisation	Couvre des expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures	
	Durée d'exposition par jour	< 4 h(PROC8a, PROC8b, PROC13)
Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs	Limiter la teneur de la substance dans le produit à 5%.(PROC19)	
	On admet que l'utilisation ne se fait pas à plus de 20°C au-dessus de la température ambiante .	

- SUITE À LA PAGE SUIVANTE -

ANNEXE: UTILISATION SÛRE (suite)

	Mesures générales (irritants cutanés)	Nettoyer les contaminations/déversements dès qu'ils se produisent.
Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion à partir de la source vers le travailleur	Remplissage/préparation de l'équipement à partir des fûts ou des conteneurs.	S'assurer que les transferts de matière se font sous confinement ou sous une ventilation à extraction. Manipuler la substance à l'intérieur d'un système fermé.(PROC8a, PROC8b, PROC9)
	Expositions générales (systèmes fermés) Utiliser dans des systèmes confinés	S'assurer que les transferts de matière se font sous confinement ou sous une ventilation à extraction. Manipuler la substance à l'intérieur d'un système fermé.(PROC2)
	Préparation de matière pour application Extérieur	Fournir un bon niveau de ventilation contrôlée (10 à 15 changements d'air par heure) Manipuler la substance à l'intérieur d'un système fermé. ou Eviter d'effectuer l'opération pendant plus de 1 heure.(PROC3, PROC5)
	Préparation de matière pour application Intérieur	Fournir un bon niveau de ventilation contrôlée (10 à 15 changements d'air par heure) Manipuler la substance à l'intérieur d'un système fermé. ou Eviter d'effectuer l'opération pendant plus de 1 heure.(PROC3, PROC5)
	Transferts de matière Transferts par fûts/ lots	Transfert via des lignes fermées. Assurer un bon niveau de ventilation générale (pas moins de 3 à 5 renouvellements d'air par heure).(PROC8a, PROC8b)
	Application au rouleau, à la spatule, par écoulement Intérieur	Fournir un bon niveau de ventilation contrôlée (10 à 15 changements d'air par heure)(PROC10)
	Manuel Vaporisation Intérieur	Effectuer dans une cabine ventilée équipée d'un flux d'air laminaire.(PROC11)
	Trempage, immersion et coulage Intérieur	Assurer une ventilation par extraction aux points d'émission. Eviter d'effectuer l'opération pendant plus de 4 heures.(PROC13)
	Activités de laboratoire	Manipuler dans une hotte aspirante ou sous une ventilation à extraction.(PROC15)
	Application à la main - peintures au doigt, pastels, adhésifs Intérieur	Fournir un bon niveau de ventilation contrôlée (10 à 15 changements d'air par heure)(PROC19)
	Application à la main - peintures au doigt, pastels, adhésifs Extérieur	Eviter d'effectuer l'opération pendant plus de 4 heures.(PROC19)
	Nettoyage et maintenance de l'équipement	Purger ou éliminer la substance de l'équipement avant une ouverture ou de la maintenance. Eviter d'effectuer l'opération pendant plus de 4 heures.(PROC8a, PROC8b)
	Stockage	Fournir un bon niveau de ventilation contrôlée (10 à 15 changements d'air par heure) Stocker la substance à l'intérieur d'un système fermé.(PROC2)

- SUITE À LA PAGE SUIVANTE -

ANNEXE: UTILISATION SÛRE (suite)

	Expositions générales (systèmes fermés)	Manipuler la substance à l'intérieur d'un système fermé.(PROC1)
Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements, les dispersions, et les expositions	Mesures générales (irritants cutanés)	Fournir une formation basique des employés pour éviter/minimiser les expositions et pour rapporter tout problème de peau qui pourrait se développer.
Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé	Mesures générales (irritants cutanés)	Identifier les zones potentielles de contact indirect avec la peau. Porter les gants adéquat (testés EN374) pendant les activités où le contact avec la peau est possible. Nettoyer toute contamination de la peau
		immédiatement. D'autres mesures de protection de la peau telles que le port d'une combinaison étanche et d'un écran facial, peuvent être exigées lors d'activités à grande dispersion, p. ex. la pulvérisation, qui risquent de provoquer une formation substantielle d'aérosols ou de vapeurs.
	Application au rouleau, à la spatule, par écoulement Intérieur	Porter un appareil respiratoire conforme à EN140 avec filtre de Type A ou mieux.(PROC10)
	Application au rouleau, à la spatule, par écoulement Extérieur	Porter un appareil respiratoire conforme à EN140 avec filtre de Type A ou mieux.(PROC10)
	Manuel Vaporisation Extérieur	Porter un appareil respiratoire avec masque complet conforme à EN136 avec filtre de Type A ou mieux Eviter d'effectuer l'opération pendant plus de 4 heures.(PROC11)
	Trempage, immersion et coulage Extérieur	Porter un appareil respiratoire conforme à EN140 avec filtre de Type A ou mieux.(PROC13)

3. Estimation de l'exposition et référence de sa source

Environnement

EUSES. ESVOC spERC 8.3b.v1 a été utilisé pour évaluer l'exposition environnementale.

Travailleurs

Pour calculer les expositions sur le lieu de travail, on a utilisé l'outil ECETOC TRA, sauf indication contraire. Les expositions prévues ne doivent pas excéder les limites d'exposition applicables quand les conditions opératoires et les mesures de gestion des risques données en section 2 sont mises en place.

4. Conseils à l'Utilisateur en Aval pour évaluer s'il travaille dans les limites définies par le Scénario d'Exposition

Environnement		

Le guide est basé sur des conditions opérationnelles hypothétiques qui peuvent ne pas être applicables à tous les sites ; par conséquent, un étalonnage (scaling) peut être nécessaire pour définir des mesures de gestion des risques appropriées et propres à un site donné.

L'efficacité d'épuration des eaux usées requise peut être atteinte au moyen de technologies sur site/hors site, soit seules soit associées.

L'efficacité d'épuration de l'air requise peut être atteinte au moyen de technologies sur site, soit seules soit associées.

- SUITE À LA PAGE SUIVANTE -

ANNEXE: UTILISATION SÛRE (suite)

Des informations plus détaillées relatives à l'étalonnage (scaling) et aux technologies de contrôle sont fournies dans la fiche d'orientation SpERC (http://cefic.org/en/reach-for-industries-libraries.html).
Santé
Lorsque d'autres mesures de gestion des risques/conditions opérationnelles sont adoptées, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont maitrisés au moins jusqu'à des niveaux équivalents.

Conseil supplémentaire de bonne pratique en plus de l'Evaluation de la Sécurité Chimique selon REACH

On admet qu'un bon niveau de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.

L'information contenue sur cette Fiche de données de sécurité est fondée sur des sources, des connaissances techniques ainsi que sur la législation en vigueur au niveau européen et national, ne pouvant en aucun cas, garantir l'exactitude de celle-ci. Il est impossible de considérer que ladite information est une garantie des propriétés dudit produit. Il s'agit simplement d'une description concernant les exigences en matière de sécurité. La méthodologie et les conditions de travail des utilisateurs de ce produit ne relèvent pas de nos connaissances et de nos contrôles, l'utilisateur devant toujours assumer en toute responsabilité les mesures nécessaires à prendre pour observer les exigences légales en matière de manipulation, stockage, usage et élimination de produits chimiques. L'information contenue sur cette fiche de sécurité ne concerne que ce produit, ce dernier ne devant pas être utilisé à d'autres fins que celles qui y sont stipulées.

- FIN DE LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ -